



CAMEROUN

RAPPORT DE LA SITUATION DE REFERENCE
DES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU
CAMEROUN



Réalisé sous la coordination de l'Institut National de la Statistique avec l'appui du CAMERCAP-PARC et du PNUD



Octobre 2017



LES OBJECTIFS MONDIAUX pour le développement durable

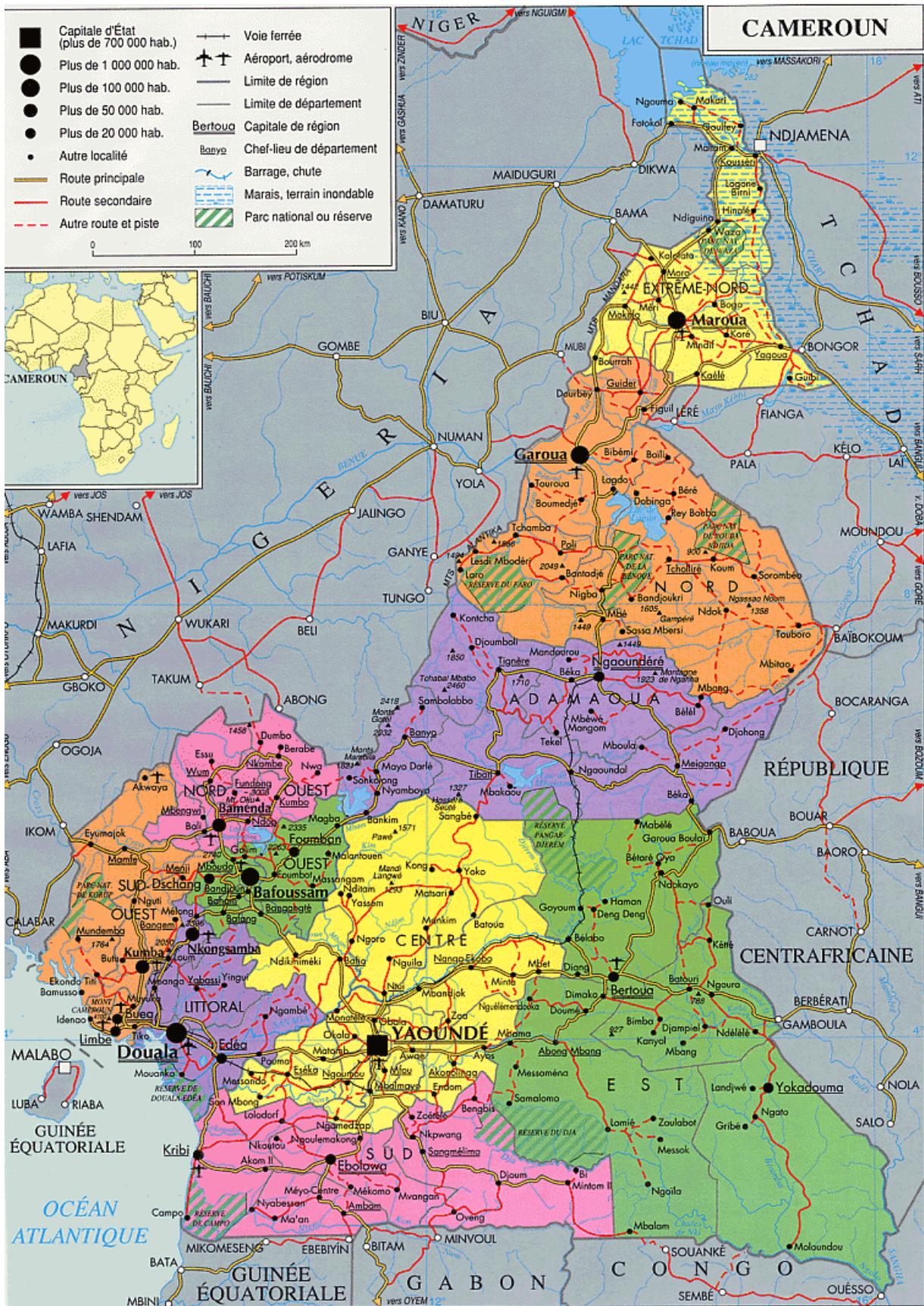
« Le nouveau programme est une promesse faite par les dirigeants aux personnes du monde entier. C'est une vision universelle, intégrée et porteuse de transformation pour un monde meilleur. C'est un programme pour les gens, afin d'en finir avec la pauvreté sous toutes ses formes. Un programme pour la planète, notre maison commune. Un programme pour une prospérité partagée, la paix et le partenariat. Il affirme qu'agir pour le climat est urgent. Il soutient fermement l'égalité des sexes et le respect des droits de tous. Par-dessus tout, il s'engage à veiller à ce que personne ne soit oublié. »

BAN Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies



«... Les ODD sont le premier programme mondial à prendre en considération la problématique du développement dans toutes ses dimensions : sécuritaire, économique, sociale, humaine et environnementale...»

(Extrait du discours du Chef de l'Etat, son Excellence Paul BIYA lors de la 71^e Assemblée Générale des Nations Unies tenue en septembre 2016 à New York)



Carte du Cameroun

AVANT PROPOS

En septembre 2015, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 193 pays membres des Nations Unies ont adopté un nouvel agenda du développement durable. Ce nouvel agenda définit 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 cibles et environ 231 indicateurs pour suivre les progrès réalisés à l'horizon 2030 dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, l'éducation, la lutte contre les inégalités, le développement durable etc.

La promesse faite par les dirigeants du monde de fournir à tous l'accès aux infrastructures de base, de préserver un environnement viable et durable, un monde plus juste et pacifique d'ici à 2030, cadre avec la vision du Cameroun à l'horizon 2035. Cette noble ambition est un véritable défi que le Cameroun, en adoptant les ODD, s'est donné de relever au cours des 15 prochaines années. C'est également un succès pour notre pays et une satisfaction d'avoir fait partie des pays sélectionnés en 2013, pour mener des consultations sur les priorités de développement, ainsi que sur la mise en œuvre du nouvel agenda au niveau local. Ces consultations ont permis aux populations, à la base, d'identifier les thématiques Santé, Education, Emploi et Environnement comme leurs priorités de développement ; lesquelles ont orienté les experts à la formulation de plusieurs objectifs qui sont, pour l'essentiel, repris parmi les 17 ODD.

Il y'a lieu de rappeler que nous avons pris en 2000, aux côtés des autres nations du monde, des engagements dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pour assurer à notre pays un avenir meilleur à l'horizon 2015. Durant cette période, le Cameroun a fait preuve de résilience au regard de nombreux écueils rencontrés. Nous notons, tout d'abord, la chute drastique des cours du pétrole et des matières premières en général, ce qui a contribué à fragiliser notre économie. Ensuite, l'insécurité entretenue par la secte terroriste Boko Haram, ainsi que les mouvements migratoires induits par les conflits

armés dans certains pays voisins. Dans cet environnement difficile, l'économie camerounaise a su faire preuve de résilience; ce qui lui a permis de réaliser une performance estimée autour de 5,7% de croissance du Produit Intérieur Brut et d'une inflation limitée à 2,7% en 2015. Sur le plan social, le Cameroun a lutté de manière très efficace contre la faim et la propagation du VIH/SIDA au sein de la population.

L'élaboration de la situation de référence des ODD au Cameroun en 2016, vient répondre à un engagement mondial. Il permet au Gouvernement de mieux ajuster sa politique afin de réaliser la vision du Chef de l'Etat à l'horizon 2035. Dans ce sens, le Cameroun compte sur ses nombreux atouts, notamment le dynamisme de sa jeunesse et une coopération internationale efficace. Des éditions annuelles de rapport sur les progrès réalisés vers l'atteinte des ODD au Cameroun seront produites. Dans cette perspective, un accent sera mis sur la production et la disponibilité des données. A cet effet, j'exhorte toutes les administrations publiques, la société civile et les partenaires au développement à adhérer massivement aux processus d'implémentation et de suivi-évaluation de ces ODD.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour témoigner la gratitude du Gouvernement à l'endroit de toutes les administrations sectorielles qui ont contribué à l'élaboration de ce premier rapport sur la situation de référence sur les ODD, ainsi qu'aux différents partenaires du Cameroun pour leur appui technique et financier.

Louis Paul MOTAZE,

Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	7
SOMMAIRE	9
LISTE DES TABLEAUX.....	11
LISTE DES GRAPHIQUES.....	12
LISTE DES FIGURES	Erreur ! Signet non défini.
SIGLES ET ABREVIATIONS	14
INTRODUCTION	17
I. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN	19
II. CONTEXTUALISATION DES ODD	23
III. PRESENTATION DE LA SITUATION REFERENCE DES INDICATEURS DES ODD AU CAMEROUN EN 2016	27
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	28
Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	30
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge .	34
Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	41
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.....	45
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.....	49
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.....	52
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.....	54
Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	58
Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	62
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	65
Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables.....	65
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	67
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.....	69
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.....	70

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	72
Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	76
CONCLUSION	83
BIBLIOGRAPHIE	85
ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Bilan des OMD 2000-2015	23
Tableau 2: Synthèse des résultats de contextualisation	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 1. 1: Proportion de la population adulte totale ne disposant d'aucune sécurité des droits fonciers en 2011.....	29
Tableau 2. 1: Revenu annuel moyen par ménage pastoral suivant l'activité agricole et par région (en FCFA) en 2012	32
Tableau 3. 1: Consommation de tabac à fumer en 2014.....	40
Tableau 5. 1: Nombre de femmes à des postes de commandement en 2016	47
Tableau 8. 1: Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par niveau d'instruction, par sexe et selon le groupe d'âge en 2014.....	55
Tableau 8. 2: Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes (en FCFA).....	56
Tableau 8. 3: Taux de chômage par sexe, âge et milieu de résidence en 2014.....	57
Tableau 8. 4: Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation.....	57
Tableau 8. 5: Proportion d'enfants de 5 à 17 ans qui travaillent	58
Tableau 9. 2: Proportion de ménages ayant accès à un réseau mobile en 2017	62
Tableau 10. 1: Proportion de personnes dont la dépense est inférieure de plus de 50% à la dépense moyenne	64
Tableau 16. 1: Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès des autorités civiles.....	75
Tableau 17. 1: Proportion (%) de personnes âgées de 10 ou plus ayant utilisé internet, au cours des 12 derniers mois.....	79
Tableau 17. 2: Tableau de bord macroéconomique	80

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. 1: Incidence de la pauvreté par milieu de résidence et par sexe en 2014	28
Graphique 2. 1: Prévalence de la sous-alimentation au Cameroun	30
Graphique 2. 2: Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans en 2014 (en %).....	31
Graphique 3. 1: Evolution de la mortalité maternelle sur la période 0-6 ans ayant précédé l'enquête (pour 100 000 naissances vivantes).....	34
Graphique 3. 2: Evolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	34
Graphique 3. 3: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié en 2014	34
Graphique 3. 4: Evolution des quotients de mortalité infantile et néonatale (pour 1 000 naissances vivantes).....	35
Graphique 3. 5: Evolution de la prévalence (en %) du VIH/SIDA entre 2004 et 2014	35
Graphique 3. 6: Taux de notification de la tuberculose en 2013 (nombre de cas pour 100 000 habitants).....	36
Graphique 3.7: Prévalence du traitement aux antipaludéens.....	36
Graphique 3. 9: Couverture (en %) des soins prénatals par médecin/infirmier/sage femme/aide soignant en 2014 selon le milieu de résidence	38
Graphique 3. 10: Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes.....	38
Graphique 4. 1: Taux d'achèvement au cycle primaire selon le sexe et la région	41
Graphique 4. 2: Taux d'achèvement au 1er cycle secondaire.....	41
Graphique 4. 3: Taux brut et taux net de préscolarisation au primaire par région et par sexe en 2014/2015	42
Graphique 4. 4: Proportion d'établissements scolaires primaires/précolaires ayant accès à l'eau, l'électricité, aux installations sanitaires	43
Graphique 4. 5: Proportion des enseignants qualifiés au primaire	44
Graphique 4. 6: Ratio élèves/enseignant au préscolaire et au primaire	44
Graphique 5. 1: Proportion de femmes et de filles âgées de 15ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences	46
Graphique 5. 2: Proportion (en %) de femmes âgées de 20 à 24ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans.....	46
Graphique 5. 3: Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant une méthode de contraception.....	48
Graphique 6. 1: Proportion (en %) de la population utilisant de l'eau de boisson de source améliorée.....	50
Graphique 6. 2: Proportion de la population disposant d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon	50
Graphique 6. 3: Pourcentage de la population des ménages utilisant les toilettes améliorées	51
Graphique 8. 1: Evolution du taux de croissance du PIB réel par habitant au Cameroun	55
Graphique 8. 2: Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes (en FCFA) en 2014	56

Graphique 8. 3: Taux de chômage par sexe en 2014.....	56
Graphique 9. 1: Evolution du nombre de passagers et de volume de fret par voie ferroviaire de 2010 à 2015 (en milliers)	60
Graphique 9. 2: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en pourcentage du PIB	60
Graphique 9. 3: Valeur ajoutée manufacturière par habitant (en milliers de F CFA)	60
Graphique 9. 4: Part de la R&D au PIB et à l'investissement global (en %).....	61
Graphique 9. 5: Part de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie dans le PIB (en %)	61
Graphique 10. 2: Perception et expérience des principales sources de discrimination (%) en 2014	64
Graphique 11. 1: Pourcentage de la population des ménages occupant des logements considérés comme non durables	65
Graphique 14. 1: Surface des aires marines protégées,.....	69
Graphique 15. 1: Surface des zones forestières, en pourcentage de la surface terrestre en 2015.....	70
Graphique 15. 2: superficie des terres dégradées (en milliers d'hectares)	71
Graphique 16. 1: Proportion (en %) d'adultes qui assurent se	73
Graphique 16. 2: Proportion d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtime nt corporel (%) en 2014	73
Graphique 16. 3: Proportion de la population carcérale en instance de jugement.....	74
Graphique 16. 4: Proportion de la population ayant déclaré avoir subi au moins une forme de discrimination	76
Graphique 17. 1: Part (en %) des recettes publiques dans le PIB, et proportion (en %) du budget national financé par les impôts nationaux	77
Graphique 17. 3: Répartition des sources de financement en octobre 2016	79
Graphique 17. 4: Part des exportations du Cameroun dans.....	80

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APE	Accord de Partenariat Economique
ARV	Antirétroviral
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAP	Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNLS	Comité National de Lutte contre le SIDA
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAI	Fournisseur d'Accès Internet
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique
GTZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
IAEG-SDG	<i>Inter Agency and Expert Group on SDG Indicators</i>
IAN	Indice d'Accès Numérique
IDT	Indice de développement des TIC
INS	Institut National de la Statistique
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par grappes à Indicateurs Multiples)
MII	Moustiquaire Imprégné d'Insecticide
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPED	Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable
OSC	Observatoire Sociologique du Changement
PECACOM	Prise en charge communautaire des maladies de l'enfance
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTTE	Pays Pauvre Très Endetté
PSFE	Programme Sectoriel Forêt-Environnement
PTME	Prévention de la Transmission Mère- Enfant
RNB	Revenu National Brut
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNIS	Système National d'Information Statistique
SONEU	Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels d'Urgence
TB	Tuberculose
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNFPA	<i>United Nations Found for Populations Activities</i>
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
WC	<i>Water Closed</i>
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

INTRODUCTION

Les Chefs d'Etat et de Gouvernements des pays membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté en septembre 2015, un nouvel Agenda de développement durable à l'horizon 2030. Ce nouveau programme qui proclame que personne ne doit être laissé en marge du progrès social (« *no one left behind* ») comprend 17 objectifs, 169 cibles et environ 231 indicateurs. Ces derniers permettent de suivre les progrès réalisés pour l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, l'accès aux infrastructures de base telles : l'eau, l'éducation, la santé, la terre, etc. Afin de les réaliser, l'indivisibilité de ces objectifs appelle à les mettre en œuvre simultanément sur les plans environnemental, économique et social. Les ODD ont un caractère universel et très ambitieux. Au regard du nombre de leurs cibles et indicateurs, ils posent plusieurs défis pour leur mise en œuvre. D'ailleurs, l'ODD17 résume ces défis majeurs lorsqu'il précise que pour y parvenir, il y'aura lieu de revitaliser les partenariats mondiaux, soutenir des politiques publiques cohérentes, réformer les mécanismes de gouvernance à tous les niveaux, mobiliser de manière plus accrue les ressources, révolutionner la production des données statistiques et respecter le principe de responsabilité mutuelle.

Les états signataires ont officiellement lancé le 1er janvier 2016, le Programme 2030 pour le développement durable. Ainsi, la nécessité de produire un rapport sur la situation de référence des indicateurs de mesure des objectifs de développement pour l'année 2016 tient de ce qu'elle permettra une appréciation des évolutions annuelles et une première révision du cadre central en 2020 comme le prévoit le chronogramme de l'Agenda.

Le cadre central de référence des indicateurs a été adopté lors de la 47^{ème} session de la Commission Statistique des Nations Unies en mars 2016. Le travail d'affinement de la liste des indicateurs a été poursuivi par un groupe d'experts de l'Inter-Agency and Expert Group

on the Sustainable Development Goal Indicators (IAEG-SDG). Les experts de l'IAEG-SDG recommandent aux pays membres de

produire ce rapport (Baseline année 0 = 2016) en tenant compte de leurs capacités et des réalités nationales du fait de certaines limites. Il s'agit notamment, des capacités et du niveau de développement de chaque pays, des politiques et priorités nationales. Ces dernières induisent une démarche en trois étapes pour la rédaction du rapport, à savoir : i) Partage de tout le processus de suivi-évaluation des ODD avec la communauté nationale ; ii) Lancement d'un exercice de contextualisation/nationalisation des ODD/Cibles et Indicateurs ; iii) Élaboration d'un cahier de charges avec des données sources nationales.

Les travaux de sensibilisation, de contextualisation/nationalisation des cibles réalisés par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ont permis de retenir 146 cibles pouvant être suivies au Cameroun. Cela permet au Gouvernement de fixer ses propres cibles au niveau national, pour répondre aux ambitions mondiales, tout en tenant compte de ses priorités nationales au regard de la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035.

La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable comporte trois grandes dimensions : la conduite de la politique de développement, la mobilisation des ressources et le suivi-évaluation. Au regard de son rôle central dans la coordination du Système Statistique National (SSN), l'Institut National de la Statistique (INS) est responsable de la dimension suivi-évaluation. C'est dans cette optique que la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2015-2020 a été alignée sur les ODD. La suite du processus a abouti à la production du présent rapport de la situation de référence des ODD au Cameroun pour l'année 2016.

Ce rapport capitalise les résultats des travaux effectués en plusieurs rencontres. Il s'agit de l'atelier organisé à Mbalmayo à l'effet de définir la méthodologie, de retenir les indicateurs pouvant permettre au Gouvernement d'évaluer les progrès vers l'atteinte des Objectifs ; de l'atelier de Douala qui a permis d'assurer la cohérence des données et de produire le premier draft du document et enfin, la finalisation du document par un Groupe d'Expert Technique.

Les données qui ont permis de décrire la situation de référence sont de source administrative et des données d'enquêtes et de recensements. A cet effet, l'information considérée pour renseigner chaque indicateur

retenu est la plus récente disponible en 2016. Ces informations qui ont permis de décrire la situation de référence sont présentées par objectif et par cible.

En raison du caractère multisectoriel des ODD, du nombre de cibles, et d'indicateurs, il n'a pas été facile de trouver des données pour décrire l'ensemble des indicateurs retenus. Par conséquent, plus de 50% des indicateurs retenus nécessitent la réalisation d'enquêtes ou de collectes ultérieures de données de source administrative pour les renseigner. De même, au niveau international, une bonne partie des indicateurs est encore en phase d'affinement et pour l'instant, ne peuvent faire l'objet d'une mesure.

I. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN

Cette section présente le Cameroun sur le plan géographique, démographique, administratif et économique.

I.1. Situation géographique

Le Cameroun est situé au cœur de l'Afrique centrale. Il s'étend entre le 2^{ème} et le 13^{ème} degré de latitude Nord, le 9^{ème} et le 16^{ème} degré de longitude Est. Il couvre une superficie de 475 650 Km², dont 466 050 Km² (98%) de superficie continentale et 9600 Km² (2%) de superficie maritime. Le Cameroun possède près de 590 km de côtes très découpées le long de l'Océan Atlantique, et 4 591 km de frontières terrestres qu'il partage avec la république fédérale du Nigéria à l'ouest (1 690 km), la république du Tchad au nord-est (1 094 km), la république Centrafricaine à l'est (797 km), les républiques du Congo (523 km), du Gabon et de Guinée Equatoriale (189 km) vers le sud.

Le relief est schématiquement très diversifié. Il est formé de plateaux, de hautes terres inégalement réparties, ceinturées de plaines étroites. Les hautes terres comprennent essentiellement trois ensembles: les monts Mandara, le plateau de l'Adamaoua et les hautes terres de l'Ouest. Les principaux sommets sont surtout des massifs volcaniques comme le Mont Cameroun (4070 m), le Mont Manengouba (2 396 m), les Monts Bamboutos (2 740 m) et le Mont Oku (3 008 m). Ces hautes terres sont limitées au nord et au sud par la vallée de la Donga et la trouée de Bakossi, à l'ouest par la cuvette de la Cross River et à l'est par la plaine du Mbam.

I.2. Données administratives et politiques

Le Cameroun est un Etat unitaire décentralisé régi par la Constitution du 18 janvier 1996. Il compte 10 régions, 58 départements et 360 arrondissements. L'architecture de la décentralisation présente une organisation autour de 360 communes et 10 régions dont les

limites territoriales épousent respectivement celles des arrondissements et des régions. L'organisation communale institue 14 communautés urbaines. Deux langues officielles, le français et l'anglais sont utilisées au Cameroun.

Le Cameroun comprend trois grandes zones climatiques :

- La zone équatoriale qui s'étend du deuxième au sixième degré de latitude Nord, et se caractérise par des précipitations abondantes atteignant annuellement une moyenne de 2000 mm. La température moyenne se situe autour de 25 degrés Celsius.

- La zone soudanienne quant à elle s'étend du septième au dixième degré de latitude Nord. La température moyenne se situe autour de 22 degrés Celsius et le volume des précipitations autour de 1000 mm.

- La zone soudano-sahélienne qui s'étend au-delà du dixième degré de latitude Nord. Elle est caractérisée par des précipitations peu abondantes et sept mois de saison sèche.

La végétation quant à elle est une mosaïque qui se dégrade au fur et à mesure que l'on va vers le nord. En effet, l'on passe de la forêt équatoriale du sud à la steppe au nord. Le sud du littoral est occupé par la mangrove et les hautes terres de l'ouest par la forêt claire.

I.3. Caractéristiques démographiques

Sur le plan humain, les estimations du dernier recensement de la population réalisé en 2005 situent la population camerounaise à environ 22 709 892 habitants en 2016 avec une densité de 47 habitants au Km². Cette population est majoritairement jeune ; les moins de 15 ans représentent 43% de l'ensemble, et celle de 65 ans ou plus s'élève à 3,6%. Le taux de croissance de cette population est de 2,6% en moyenne par an et le taux de natalité est de 38 pour mille. Près de la moitié de la population vit

en milieu urbain, avec pour plus grandes métropoles Douala et Yaoundé.

Le Cameroun compte plus de 230 ethnies réparties en six grands groupes. Les Soudanais, les Hamites et les Sémites vivant dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord; ils sont généralement animistes ou islamisés. Les Bantous, Semi Bantous et apparentés, et les Pygmées dans le reste du pays : ils sont généralement animistes ou christianisés.

I.4. Stratégie de développement du Cameroun

La politique de développement du Cameroun se décline dans deux documents de référence que sont (1°) la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 et (2°) le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui couvre la période 2010-2020.

1.4-1 La Vision à l'horizon 2035

La Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 est de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité.

Cette Vision naît entre autres, des aspirations des populations camerounaises, des engagements internationaux souscrits par le Gouvernement et des grandes ambitions nourries par le Chef de l'Etat pour la Nation.

A cet effet, elle aspire à (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire, (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

Pour matérialiser cette Vision, il a été conçu une stratégie de développement couvrant la période 2010-2020 et consignée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.

1.4-2 Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi -DSCE

Le DSCE a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale de la fin de la première décennie des années 2000, la crise alimentaire et la crise

énergétique au niveau mondial. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif du pays vers les OMD. Il est centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise en conséquence à (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; (ii) ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; et (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

1.4-3 Le Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance

Les 05 premières années de mise en œuvre du DSCE n'ont pas enregistré les taux de croissance escomptés de 5,5% en moyenne par an.

En fin 2014, le Président de la République a annoncé la mise en œuvre d'un Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance couvrant la période 2015-2017, dont l'objectif principal est de remettre l'économie sur le sentier de croissance compatible avec les objectifs d'émergence. Il s'agit d'identifier des actions qui contribuent à lever, dans un bref délais, les goulots d'étranglements observés et à renforcer l'efficacité des autres mesures de politique économique en cours de mise en œuvre.

1.4.-4. Plan Triennal Spécial Jeunes (PTS-Jeunes)

En février 2016, dans son traditionnel discours à la jeunesse, le Président de la République a lancé le Plan Triennal Spécial Jeunes (PTS-Jeunes). Ce plan doté d'un montant 102 Milliards de FCFA a pour objectif de faciliter et d'accélérer l'insertion socioéconomique des jeunes. Il s'articule autour de trois axes : (i) la mise en place d'un Observatoire national de la Jeunesse devant servir d'intermédiaire entre la demande des jeunes et l'offre des services en leur faveur, sur la base d'une cartographie de leurs aspirations réelles. (ii) la spécialisation et le renforcement des capacités opérationnelles des programmes existants au MINJEC et de certains autres programmes en faveur des jeunes et (iii) le développement des infrastructures et des équipements socio-éducatifs.

1.4.4 Situation macroéconomique

4.4.1 Situation économique période 2014-2016

Le Cameroun traverse depuis 2014 une période marquée par une conjoncture internationale morose caractérisée par la baisse des cours mondiaux de pétrole et d'autres produits de base dont dépend son économie. Il y'a aussi la persistance des risques sécuritaires, entretenue par la secte terroriste Boko Haram ainsi que les mouvements migratoires induits qui impactent sur les activités économiques dans les zones concernées.

L'économie camerounaise dans ce contexte difficile, a connu un affaiblissement modéré de sa croissance affichant un taux de 4,8 % en 2016, contre 5,8 % en 2015 et 5,9 % en 2014. Cette baisse est consécutive au recul de la production pétrolière et du repli de la valeur ajoutée de l'agriculture industrielle d'exportation.

Il importe de relever que par secteur, en 2015, le PIB du primaire a progressé de 5,3% contre 4,7% en 2014, soit 22,8% du PIB. Le secteur secondaire a connu un taux de croissance de 8,6%, après 6,8% en 2014 et celui du tertiaire 4,9% contre 5,6% en 2014.

Il est toutefois annoncé que tous les secteurs vont contribuer globalement à l'embellie sur la

période 2016-2019. Aussi, la contribution du secteur primaire à la croissance pourrait être de 1,1 point en moyenne ; le secteur secondaire 1,4 point et les services de 2,9 points.

Pour ce qui est des échanges en 2015 avec l'extérieur, les exportations en valeur ont diminué de 6,2% imputable à la baisse de 21,4% des ventes de pétrole brut et de 35,2% de celles des carburants et lubrifiants. Toutefois, les recettes d'exportations hors pétrole ont connu une hausse de 7,8%, du fait essentiellement des ventes de cacao brut en fèves (+62,7%), de bois et ouvrages en bois (+14,4%) et de coton brut (+23,3%). Par ailleurs, en 2015, les importations en valeur ont reculé de 4,5% par rapport à 2014 en raison de la baisse de 35,5% des achats de pétrole brut ; hors pétrole, les importations ont enregistré une hausse de 2,7%.

Globalement, en 2015, le déficit commercial s'est réduit de 12,5 milliards par rapport à 2014. Ce déficit découle d'une diminution plus importante des importations (-170,2 milliards) par rapport aux exportations (-157,7 milliards). Le taux de couverture passe de 68,3% en 2014 à 67,1% en 2015.

L'inflation, de 2,7% en 2015, est passée à 0,9% à la fin 2016 en dessous du critère de convergence de la CEMAC de 3%. Le déficit budgétaire s'est creusé à 6,5% en 2016, contre 2% du PIB en 2015, imputable à l'augmentation des dépenses en capital et d'une diminution des recettes. L'encours de la dette extérieure a augmenté de 2,4% par rapport au 31 décembre 2015, tandis que celui de la dette intérieure a connu une baisse de 11,6% imputable à la dette structurée.

4.4.2 Accords de Partenariat Economique

Le Cameroun a signé le 15 janvier 2009 un accord de partenariat économique (APE) intérimaire avec l'Union européenne. Cet accord, ratifié par le Parlement camerounais en juin 2014 a pris effet à compter du 4 août 2016. L'accord prévoit l'accès en franchise de droits de douane et sans contingent au marché de l'UE pour les exportations en provenance du Cameroun. Le Cameroun pour sa part va ouvrir progressivement son marché aux exportations européennes sur une période transitoire prévue

jusqu'en 2023. Le démantèlement tarifaire par le Cameroun ne sera possible qu'après la publication d'un texte portant sur les règles d'origine applicables aux produits importés de l'Union européenne.

Principales caractéristiques de l'APE intérimaire

Commerce des marchandises

Les dispositions sur le commerce des marchandises couvrent :

- L'accès au marché de l'UE en franchise et sans contingent pour toutes les importations en provenance du Cameroun à compter du 1er Janvier 2008 ;
- Une ouverture asymétrique et progressive du marché camerounais aux marchandises de l'UE, en tenant pleinement compte des différences de niveaux de développement entre le Cameroun et l'UE (voir ci-dessous);
- Un chapitre sur la défense commerciale, avec des garanties bilatérales permettant à chaque partie de réinstaurer des taxes et des quotas lorsque les importations en provenance de l'autre partie perturbent ou menacent de perturber son économie ;
- Un chapitre sur les obstacles techniques au commerce ainsi que sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), pour aider les exportateurs camerounais à se conformer aux normes de l'UE ;
- Et un chapitre visant à faciliter le commerce grâce à des mesures telles que des procédures douanières plus efficaces et une meilleure coopération entre les administrations (ainsi qu'entre les administrations et les entreprises).

Les marchandises libéralisées dans l'APE intérimaire

Toutes les importations en provenance du Cameroun accèdent au marché de l'UE sans taxe et sans contingentement depuis le 1er Janvier 2008 et sans limitation de durée. Ceci est une amélioration par rapport au précédent régime commercial de Cotonou. En contrepartie, le Cameroun libéralisera 80% de ses importations en provenance de l'UE au cours d'une période transitoire de 15 ans.

Les importations libéralisées en provenance de l'UE sont principalement des machines industrielles (pompes, groupes électrogènes, turbines, etc.), des véhicules, et certains produits chimiques. Ce sont pour la plupart des intrants utilisés par les industries du Cameroun et qui ne sont pas produits localement. L'élimination des droits d'importation réduira les coûts des intrants pour les entreprises locales et bénéficiera également aux consommateurs.

Les marchandises qui ne sont pas libéralisées dans l'APE intérimaire

Le Cameroun a exclu de la libéralisation un certain nombre de produits agricoles et non agricoles transformés, principalement pour assurer la protection de ses marchés agricoles ou industriels considérés comme sensibles mais également pour préserver ses recettes fiscales.

Les produits exclus comprennent la plupart des viandes, les vins et spiritueux, le malt, les produits laitiers, la farine, certains légumes, le bois et ses dérivés, les articles de friperie et les textiles, les peintures et les pneus usagés.

4.4.3 Accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Cameroun par le FMI

Le Conseil d'Administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 26 juin 2017 un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Cameroun d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars et 175 % de la quote-part du Cameroun) pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays.

Entre autres, le programme du Cameroun appuyé par la FEC vise à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure du pays et à promouvoir une croissance génératrice d'emplois tirée par le secteur privé. Les réformes à entreprendre dans le cadre de la FEC sont destinées à préserver la stabilité financière, à encourager l'inclusion financière et à lever les obstacles structurels à la compétitivité et à la diversification économique seront essentielles pour accélérer une diversification axée sur le secteur privé.

II. CONTEXTUALISATION DES ODD

Le programme de développement durable est un cadre international de référence à l'horizon 2030 dans lequel doivent converger les différentes politiques publiques pour assurer un monde plus juste, plus durable et pacifique.

Pour être réaliste au regard des ambitions placées à cet agenda 2030, les Nations Unies ont recommandé aux Etats de mettre en œuvre les ODD en tenant compte de leurs spécificités, de leurs capacités, de leurs priorités nationales ainsi que de leur niveau de développement. Il s'agit ainsi pour chaque pays, de partir des cibles définies à l'échelle mondiale, pour fixer ses

propres cibles au niveau national dans l'esprit de répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses priorités et de ses particularités.

Le Cameroun ambitionne devenir un pays émergent en 2035 et l'horizon des ODD est fixé à 2030. Aussi, les ODD offrent une opportunité au Cameroun pour réorienter sa trajectoire sur cette période afin de : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire, (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

II.1. Bilan des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

En septembre 2000, les chefs d'Etat et de Gouvernement de 193 pays se sont réunis à New York pour adopter la « Déclaration du Millénaire ». Ils se sont promis à travers 8 objectifs globaux de réduire la faim et la pauvreté, d'éradiquer les principales maladies, etc. Y faisant suite, le Gouvernement Camerounais s'est aligné sur cette position mondiale qui a orienté les objectifs du DSRP 2003-2007 ainsi que le DSCE 2010-2020.

Pour le suivi de ces OMD, des rapports d'évaluation des progrès vers l'atteinte des différentes cibles et objectifs ont été régulièrement produits, en collaboration avec l'ensemble administrations publiques et ainsi que les partenaires au développement. Des rapports des progrès ont été produits en 2001, 2002, 2003, 2005, 2008, 2010, 2012 et 2015.

Tableau 1: Bilan des OMD 2000-2015

Objectif	Cible	Objectif	Cible
OMD1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	OMD5 : Améliorer la santé maternelle	Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle
OMD2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2.A : d'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	OMD6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Cible 6.A : d'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle
OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3.A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	OMD7 : Assurer un environnement durable	Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable
OMD4 : Réduire la mortalité infantile	Cible 4.A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	OMD8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous
Légende	Cible atteinte	Indicateur proche de la cible	Indicateur loin de la cible

Le rapport national sur les OMD en 2015 montre qu'aucun objectif n'a été atteint. Toutefois, les tendances des indicateurs montrent que d'importants progrès ont été réalisés dans différents secteurs et domaines (tableau1). Ainsi, les résultats sont meilleurs pour les OMD 2, 3 et 6, et pour la cible OMD 1.c, relative à la réduction

de la proportion des personnes souffrant de famine ainsi que l'OMD 6A d'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle. Ils sont en demi-teinte pour les OMD1, 4 et 5 et encourageants pour les OMD 7 et 8.

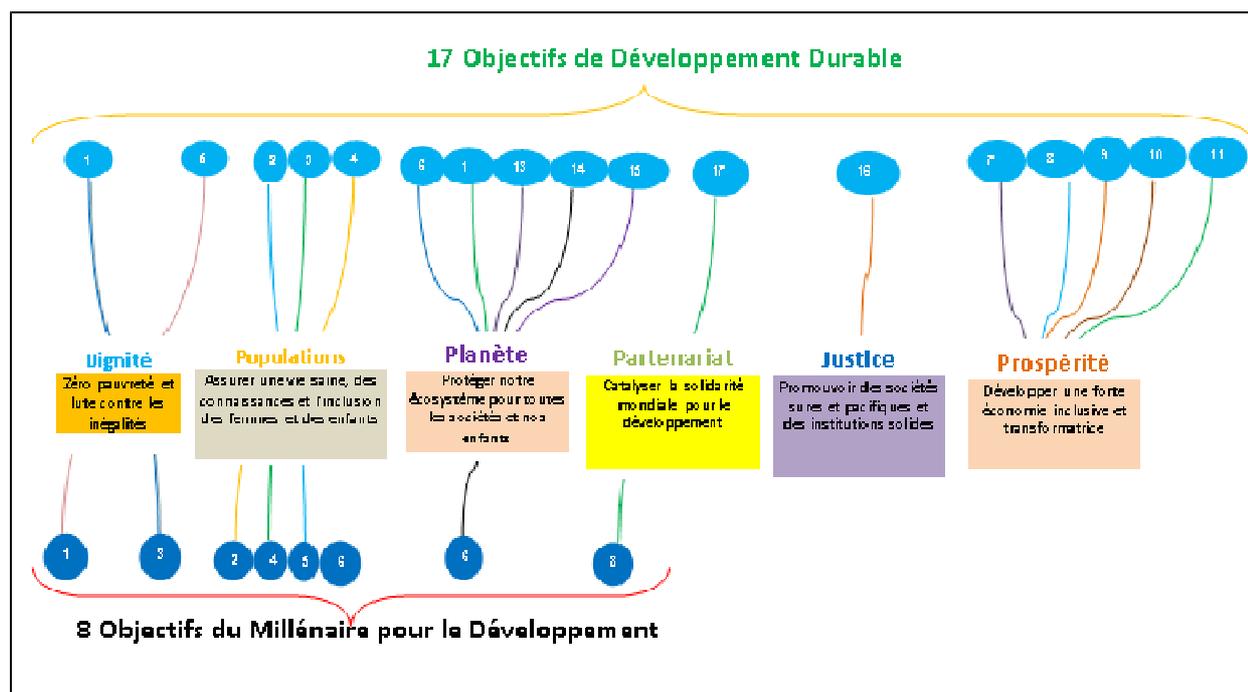
II.2 Leçons tirées et appropriation de l'Agenda de développement 2030

Le Cameroun a adhéré aux ODD, lesquels reprennent les 8 OMD (figure2) dont le Gouvernement s'était engagé à poursuivre la mise en œuvre jusqu'à l'horizon 2020 dans le cadre du DSCE.

différentes stratégies sectorielles pour l'opérationnalisation du DSCE, la production et la mise en œuvre d'un plan d'urgence triennal, le Cameroun ambitionne réajuster son programme économique pour prendre en compte les ODD.

Capitalisant les bonnes pratiques reçues de la mise en œuvre des ODD à savoir, la définition de la vision à l'horizon 2035, l'élaboration des

Figure 1: Des OMD aux ODD, transformer le monde en 17 objectifs de développement durable



Source : The Guardian, Sustainable development goals changing the world in 17 steps, 2015

Dans le processus d'élaboration des ODD, le Cameroun s'est aligné sur la Position commune africaine dont les priorités de développement pour l'Afrique étaient les suivantes: (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (ii) science, technologie et innovation ; (iii) développement axé sur l'être humain ; (iv) durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de

catastrophes naturelles ; (v) paix et sécurité ; et (vi) financement et partenariats. Pour une bonne prise en compte des préoccupations nationales dans les ODD, le Cameroun a fait partie des pays sélectionnés en 2013, pour mener des consultations sur les priorités de développement ainsi que sur la mise en œuvre du nouvel agenda au niveau local. Ces consultations ont permis aux populations à la base d'identifier les

thématiques Santé, Education, Emploi et Environnement comme leurs priorités de développement, lesquelles ont orientés les experts à la formulation de plusieurs objectifs qui sont, pour l'essentiel, repris parmi les 17 ODD.

La production du rapport de la situation de référence a servi de cadre pour partager la philosophie qui a orienté au niveau international l'élaboration des ODD. Tirant partie de l'ensemble des résultats cités ci-dessus, les compétences des différentes administrations sectorielles ont été mise à contribution pour produire un cadre de référence qui fait ressortir les cibles pouvant être suivies au Cameroun ainsi que les indicateurs y relatifs. Ce travail s'est appuyé sur le rapport de l'alignement de la SNDS2015-2020 aux ODD, les priorités du DSCE ainsi que les stratégies sectorielles. Par ailleurs, la priorisation des objectifs ou des cibles n'a pas été abordée, car conduit par le MINEPAT.

S'appuyant sur les 17 ODD, les premiers travaux dans le processus de production du rapport de la situation de référence des ODD au Cameroun ont aboutit aux résultats suivant :

- ✓ **146** cibles sur **169** ont été retenues soit **86%** ;
- ✓ Sur les 146 cibles, 60% ont des indicateurs avec des valeurs de références disponibles en 2016 ;
- ✓ **217** indicateurs sur environ **231** ont été retenus pour suivre ces cibles.

Parmi les **217** indicateurs retenus,

- ✓ **48%** sont renseignés (situation de référence) ;
- ✓ **34%** sont en cours de production ou peuvent être inscrits dans les opérations statistiques de la SNDS ;
- ✓ **18%** pourront être produits si l'on met des moyens. Autrement, des opérations statistiques nécessitant des nouvelles méthodologies.

Tableau 2: Synthèse des résultats de contextualisation

Numéro ODD	Nombre de cibles	Nombres de cibles retenues	Nombres de cibles avec ind/valeur de référence	Nombre d'indicateurs	Nombre d'indicateurs retenus	Nombre d'indicateurs du groupe 1	Nombre d'indicateurs du groupe 2	Nombre d'indicateurs du groupe 3
ODD1	7	6	3	12	11	4	6	1
ODD2	8	8	4	14	13	6	4	3
ODD3	13	12	10	26	23	13	6	4
ODD4	10	10	7	12	12	7	3	2
ODD5	09	08	7	15	15	9	3	3
ODD6	08	07	4	11	09	5	01	03
ODD7	05	05	1	07	07	2	04	01
ODD8	11	11	6	17	16	7	5	04
ODD9	9	7	5	11	11	6	4	1
ODD10	10	6	3	7	7	3	3	1
ODD11	10	6	1	16	10	1	6	3
ODD 12	11	8	2	13	11	2	8	1
ODD 13	5	4	4	8	7	4	3	0
ODD 14	10	10	4	10	10	4	3	3
ODD 15	12	10	7	14	12	7	3	2
ODD16	12	11	9	23	22	11	8	3
ODD17	19	17	11	23	21	14	3	4
Total	169	146	88	231	217	105	73	39
						48%	34%	18%

Groupe 1 : Il s'agit des indicateurs produits par le SNIS et dont la valeur existe pour la période de référence.

Groupe 2 : Il s'agit des indicateurs qui sont en cours de production ou pouvant être inscrits dans les opérations statistiques de la SNDS 2015-2020.

Groupe 3 : Il s'agit des indicateurs dont la faisabilité est possible si l'on met des moyens. Autrement, des opérations statistiques nécessitant des nouvelles méthodologies.

III. PRESENTATION DE LA SITUATION REFERENCE DES INDICATEURS DES ODD AU CAMEROUN EN 2016

L'exercice de contextualisation des cibles des ODD a permis de retenir 151 sur 169 ainsi que 84 indicateurs dont les valeurs existent pour décrire la situation de référence. Toutefois,

suivant la disponibilité des données dans le futur, les prochains rapports pourront porter sur 217 indicateurs pour suivre les progrès réalisés vers l'atteinte des 151 cibles.

Objectifs	Libellés
 1 ERADICATION DE LA PAUVRETÉ	ODD 1 : Éradication de la pauvreté Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
 2 LOTTE CONTRE LA FAIM	ODD 2 : Lutte contre la faim Eliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
 3 ACCÈS À LA SANTÉ	ODD 3 : Accès à la santé Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
 4 ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ	ODD 4 : Accès à une éducation de qualité Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	ODD 5 : Égalité entre les sexes Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles
 6 ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT	ODD 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
 7 RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES	ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable
 8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS	ODD 8 : Accès à des emplois décents Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
 9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES	ODD 9 : Innovation et infrastructures Mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
 10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS	ODD 10 : Réduction des inégalités Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	ODD 11 : Villes et communautés durables Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables
 12 CONSOMMATION RESPONSABLE	ODD 12 : Consommation responsable Instaurer des modes de consommation et de production durables
 13 LOTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	ODD 13 : Lutte contre le changement climatique Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
 14 PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUES	ODD 14 : Protection de la faune et de la flore aquatiques Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
 15 PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES	ODD 15 : Protection de la faune et de la flore terrestres Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
 16 JUSTICE ET PAIX	ODD 16 : Justice et paix Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
 17 PARTENARIATS POUR LES OBJECTIFS	ODD 17 : Partenariats pour les objectifs Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable



Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

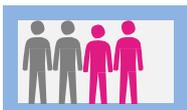
Le premier objectif que le monde s'est engagé à atteindre d'ici à 2030 est d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes y compris l'extrême pauvreté. Il s'agit de garantir, pour tous les hommes et les femmes, en particulier les

pauvres et les personnes vulnérables, les mêmes droits aux ressources économiques, l'accès aux services de base et à la propriété foncière...

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.2.2 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté

La quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM4) réalisée en 2014, a établi le seuil de pauvreté monétaire à 738 FCFA par jour.

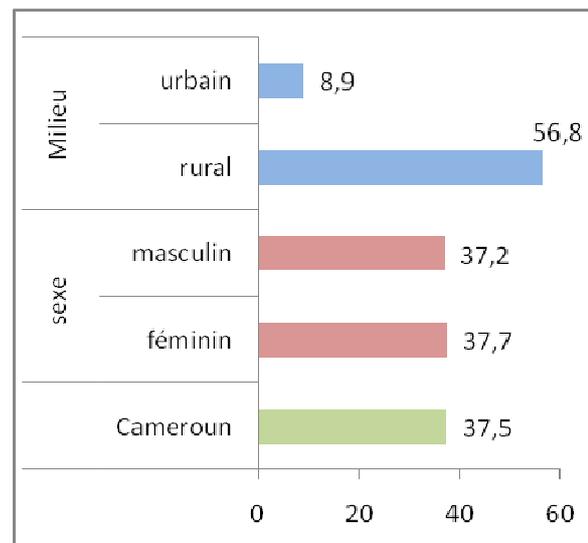


Environ deux personnes sur cinq (37,5%) vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2014 au Cameroun

Selon le sexe, 37,7% de femmes et 37,2% d'hommes vivent avec moins de 738 FCFA par jour. La zone rurale concentre plus de pauvres. En effet, près de trois personnes sur cinq (56,8%) vivant en milieu rural sont pauvres, contre 8,9% en milieu urbain.

Il y'a lieu de relever que les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé sont celles où l'on rencontre moins de pauvres. (respectivement 4,2% et 5,4% de pauvres).

Graphique 1. 1: Incidence de la pauvreté par milieu de résidence et par sexe en 2014



Source : INS-ECAM 4

Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance

1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

Les services de base considérés sont l'accès à l'eau potable et à l'électricité.

L'accès à l'eau potable n'est pas encore assuré pour la majorité des ménages.



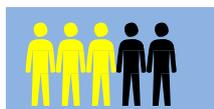
En 2014, trois personnes sur dix (33,4%) vivent dans des ménages qui ont un accès à l'eau potable.

La situation du milieu rural reste encore préoccupante. En effet, seulement trois individus

sur vingt (14,9%) en milieu rural contre deux individus sur vingt (60,8%) en milieu urbain vivent dans des ménages qui ont un accès à l'eau potable.



L'accès est plus répandu en milieu urbain (96,2%) qu'en milieu rural (31,7%).



Près de trois personnes sur cinq (57,7%) vivent dans des ménages ayant accès à l'électricité en 2014

La proportion de population vivant dans des ménages ayant accès à l'électricité est de 57,7%.

De fortes disparités existent suivant les régions. Les proportions situées en deçà de la moyenne nationale sont observées dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord-Ouest. Par contre, Douala (98,4%) et Yaoundé (99,1%) affichent les proportions les plus importantes d'individus vivant dans les ménages ayant accès à l'électricité.

1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation

Très peu de personnes disposent des documents officiels attestant qu'elles sont propriétaires de leurs terres. En effet, en 2011, près de 60% de la population occupant un logement dont elles sont propriétaires ne disposent pas de document en règle.

La situation est très préoccupante pour les populations du milieu rural, dont quatre personnes sur cinq (80,6%) n'ont pas de documents pour le logement qu'elles occupent. Cette absence de titre de propriété les expose à l'insécurité et au risque de perdre leur parcelle ou leur logement.

Tableau 1. 1: Proportion de la population adulte totale ne disposant d'aucune sécurité des droits fonciers en 2011

Milieu de résidence	sans document en règle pour le logement occupé	pensant être à risque d'être expulsée du logement	dont le ménage n'a pas de sécurité de logement	expulsée de son logement au cours des 5 dernières
Yaoundé/ Douala	28,1	17,8	40,4	6
Autres villes	41,9	10,1	47,5	3,9
Ensemble urbain	36,7	13	44,8	4,7
Rural	80,6	7	82,5	2,4
Ensemble	59,8	9,8	64,7	3,5

Source : INS, EDS-MICS 2011

Cible 1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

1.5.3 Existence d'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe

Depuis le Sommet de Rio en 1992, le Cameroun a élaboré et mis en place de nombreux textes réglementaires en matière de prévention et gestion des accidents. Il s'agit du Décret n° 98/031 du 09 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et secours en cas de catastrophes ou de risques majeurs ; de l'arrêté n° 037/PM du 19 mars 2003 portant création,

organisation et fonctionnement d'un observatoire des risques. Y faisant suite, le Cameroun a élaboré en 2006 son premier plan national de gestion de l'environnement (PNGEI) et le deuxième « PNGEII » en 2010 avec un axe majeur dédié à la Gestion des Risques et Catastrophes Naturels.



Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'objectif 2 dédié à la lutte contre la faim appelle à éliminer d'ici à 2030, la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Il s'agit

également de mettre fin à toutes les formes de malnutrition et de répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Cible 2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation

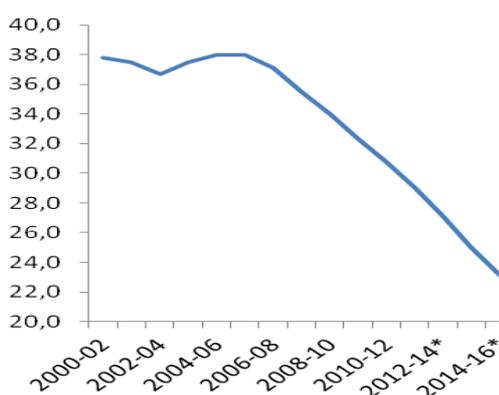
L'indicateur se réfère à la nourriture disponible pour la consommation sur une période d'un an. Il est défini comme la probabilité qu'un consommateur choisi au hasard dans la population de référence consomme moins que ses besoins caloriques pour une vie active et saine.

Une personne sur dix (9,9%) a souffert de la sous-alimentation entre 2014-2016 au Cameroun

valu une distinction en 2014 décernée par la FAO.

Toutefois, les différentes crises dans la sous région constituent une menace à l'amélioration de cet indicateur vu que le pays accueille de milliers de réfugiés en provenance de la RCA, et les déplacés internes liés aux exactions de la secte Boko Haram continuent d'impacter négativement sur la sécurité alimentaire.

Graphique 2. 1: Prévalence de la sous-alimentation au Cameroun



Source : FAO, décembre 2016

La prévalence de la sous-alimentation a été réduite au tiers en 16 ans, passant de 30,8% à 9,9% entre la période 2000-2002 à 2014-2016. Ce progrès réalisé dans la lutte contre la famine et la sous-alimentation par le Cameroun, lui a



2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

La FAO a mis au point l'échelle de l'insécurité alimentaire basée sur l'expérience (FIES) pour combler une lacune dans le suivi de la sécurité alimentaire au niveau mondial, et en particulier pour évaluer l'accès aux aliments au niveau individuel et au niveau des ménages. Cette échelle mesure directement la gravité de l'insécurité alimentaire, définie comme l'ampleur

des difficultés que les personnes éprouvent à obtenir de la nourriture

Dans ce sens, la prévalence de l'insécurité alimentaire évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience se situe à 54,6% pour le niveau modéré et à 27,6% pour le niveau très grave en 2016.

Cible 2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

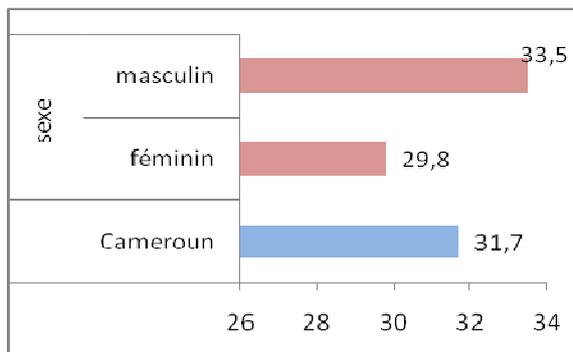
2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans



Un enfant sur trois (31,7%) présentait un retard de croissance en 2014

Au Cameroun, de nombreux enfants de moins de 5 ans, souffrent de la malnutrition. Malgré les efforts faits jusqu'ici, la situation reste à améliorer. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est passé de 32,5% à 31,7% de 2011 à 2014.

Graphique 2. 2: Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans en 2014 (en %)



Source : INS - MICS 5

On note cependant des inégalités au niveau régional. Les régions d'enquête de l'Extrême Nord et de l'Adamaoua enregistrent les proportions les plus élevées alors que les villes de Yaoundé et Douala enregistrent les proportions les plus faibles.

2.2.2. Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

La prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans peut s'appréhender à travers les indicateurs de l'état nutritionnel, publiés par l'enquête MICS de 2014. Au Cameroun en 2014,

les résultats de la MICS montrent que la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de l'émaciation et de la surcharge pondérale se situe respectivement à 5,2% et 6,7%.

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires selon le sexe et le statut d'autochtone

L'élevage procure aux ménages pastoraux un revenu annuel moyen de 360 439 FCFA (soit environ 30 000 FCFA par mois). Ce revenu est complété d'une part par les activités agricoles qui apportent aux ménages qui pratiquent l'agriculture en moyenne 518 831 FCFA de revenu annuel, et d'autre part par d'autres activités qui apportent annuellement 894 861 FCFA en moyenne aux ménages qui pratiquent des activités autres que les activités agropastorales. Au niveau national, l'activité pastorale génère 28,0% des revenus des ménages pastoraux.

Dans les régions du Nord-ouest, du Nord et de l'Adamaoua, l'activité d'élevage procure davantage de revenus aux ménages pastoraux, le poids des revenus issus de l'élevage étant respectivement de 48,3% ; 33,7% et 34,0%.

Tableau 2. 1: Revenu annuel moyen par ménage pastoral suivant l'activité agricole et par région (en FCFA) en 2012

Région	Revenu annuel moyen généré par:	
	l'élevage	l'agriculture
Adamaoua	479 861	1 007 072
Centre	145 966	572 614
Est	229 255	779 030
Extrême-nord	243 336	336 576
Littoral	502 447	835 771
Nord	430 857	704 686
Nord-ouest	576 369	260 944
Ouest	210 989	423 690
Sud	692 982	854 499
Sud-ouest	195 909	462 931
Ensemble	360 439	518 831

Source : MINEPIA - EPA 2012

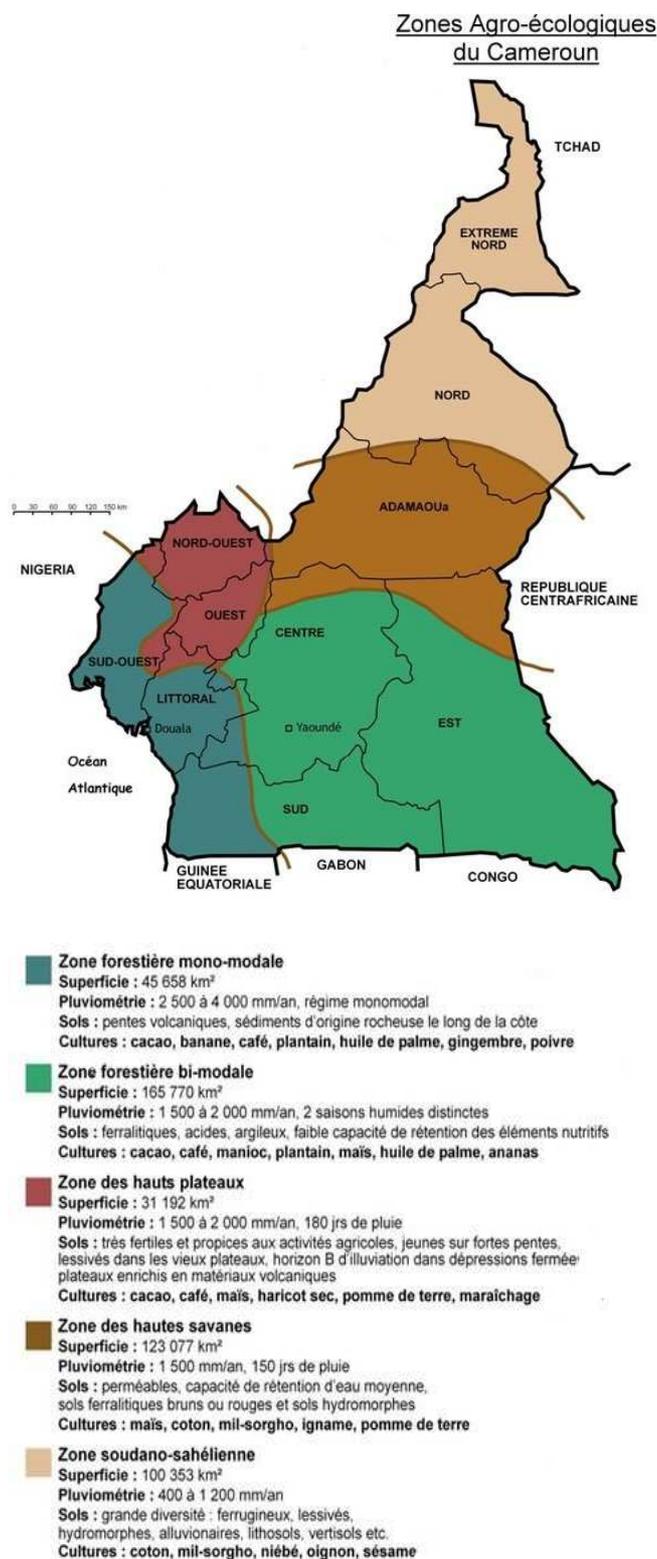
Cible 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

Le Cameroun a une superficie totale de 475 650 Km², dont 466 050 Km² (98%) de superficie continentale et 9600 Km² (2%) de superficie maritime. En 2007, les terres agricoles représentent presque 20% de la superficie totale.

Ces terres agricoles sont réparties d'une part dans les zones forestières, les hauts plateaux où prospèrent les cultures du cacao, café, plantain, huile de palme, maïs, pomme de terre, ananas, tubercules et racines etc. et d'autre part dans les hautes savanes où l'on pratique les cultures du coton, mil, sorgho, oignon, sésame etc.

Figure 2: Zones agro écologiques du Cameroun



Source : *Chambre d'Agriculture Ouest CMR*



Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cet objectif vise à assurer la santé et le bien-être des populations à travers notamment (i) l'amélioration de la santé procréative, maternelle et infantile, (ii) l'éradication des épidémies des principales maladies transmissibles, (iii) la

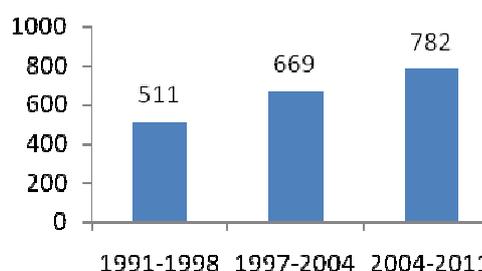
réduction des maladies non transmissibles et environnementales, (iv) la mise en place d'une assurance santé universelle et (v) la garantie de l'accès pour tous à des médicaments et des vaccins sûrs, abordables et efficaces.

Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.1.1 Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

Entre 2004 et 2011, le rapport de mortalité maternelle (estimé à 782 pour 1000 naissances vivantes) a continué de s'éloigner de la cible nationale fixée par le DSCE (350 pour 100 000 naissances vivantes en 2020),

Graphique 3. 1: Evolution de la mortalité maternelle sur la période 0-6 ans ayant précédé l'enquête (pour 100 000 naissances vivantes)

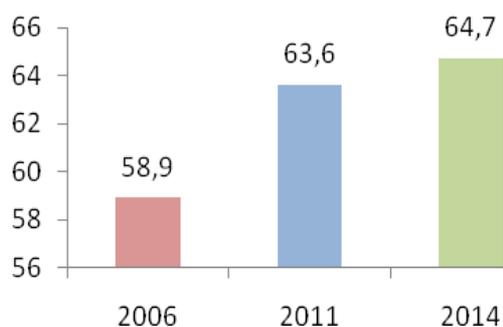


Source: INS, EDSC (1998 & 2004), EDS-MICS (2011)

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

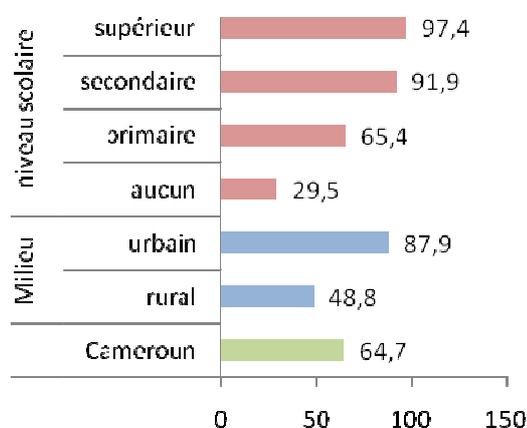
Même si elle progresse à un rythme faible, on note qu'entre 2004 et 2014, la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a connu une tendance haussière.

Graphique 3. 2: Evolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié



Source : INS, EDS 2006, EDS-MICS 2011, MICS 2014

Graphique 3. 3: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié en 2014



Source : INS, MICS (2014)

L'assistance des femmes enceintes lors des accouchements reste très préoccupante dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord où environ sept accouchements sur 10 se font en l'absence d'un personnel de santé qualifié.

En zone rurale, plus de la moitié des femmes enceintes procréent sans l'assistance d'un personnel de santé qualifié.

La proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié croît avec le niveau d'instruction.

Cible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

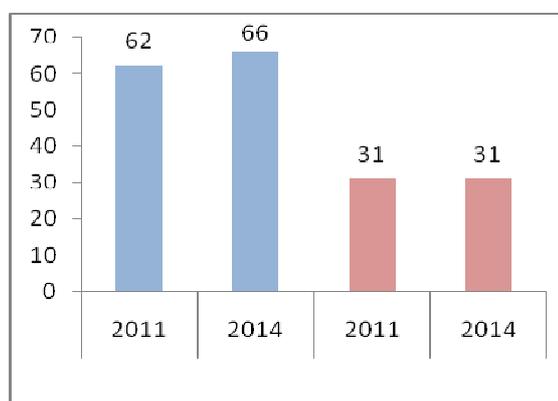
3.2.1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans



Mortalité des enfants de moins de 5 ans : des efforts à poursuivre pour inverser la tendance.

Malgré les nombreux efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires, les quotients de mortalité infantile et de mortalité néonatale n'ont pas reculé. Le risque pour un enfant né vivant de décéder avant son premier anniversaire reste encore au-delà de 60 pour 1 000 naissances vivantes tandis que celui de décéder au cours du premier mois de vie tourne autour de 31 pour 1 000 naissances vivantes.

Graphique 3. 4: Evolution des quotients de mortalité infantile et néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)



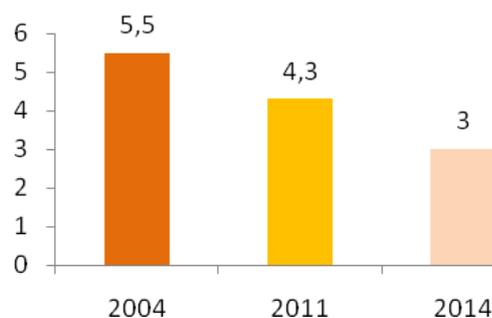
Source: INS, EDS (2004), EDS-MICS (2011), MICS (2014)

Cible 3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.3.1. Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes

Si l'on peut se satisfaire de la décadence progressive de l'incidence du VIH/SIDA depuis 2004, il y a lieu de noter que sa valeur estimée en 2014 (3%) par le Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS) reste néanmoins assez importante et nécessite une attention particulière.

Graphique 3. 5: Evolution de la prévalence (en %) du VIH/SIDA entre 2004 et 2014



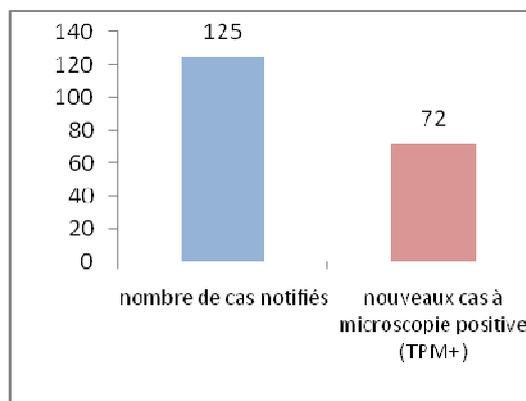
Source: INS ; EDS (2004), EDS-MICS (2011), CNLS(2014)

3.3.2. Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants

Concernant la tuberculose, l'incidence reste encore forte au Cameroun.

Bien que la variation des cas de tuberculose détectés soit restée contenue entre -2% et 3% entre 2007 et 2013, le taux de notification de la maladie demeure élevé. En effet, 125 habitants pour 100 000 ont été notifiés en 2013 (tous les cas confondus) et 72 habitants pour 100 000 l'ont été comme nouveaux cas à microscopie positive (TPM+). Une analyse des données par région montre que la région de l'Est et les grandes métropoles (Douala et Yaoundé) restent les plus atteintes.

Graphique 3. 6: Taux de notification de la tuberculose en 2013 (nombre de cas pour 100 000 habitants)



Source : PNL, Plan stratégique de lutte contre la tuberculose au Cameroun 2015

3.3.3. Prévalence du paludisme

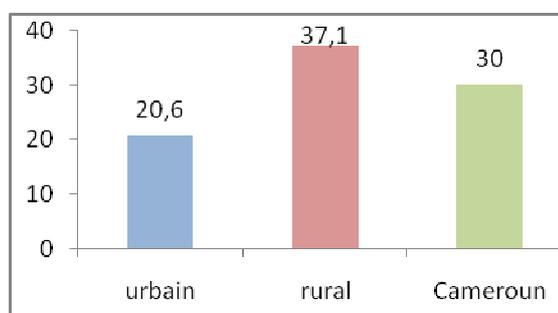
Pour ce qui est du paludisme, il demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables que sont les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.



Néanmoins, la baisse de la prévalence du traitement en 2011 par rapport à 2004 montre que le combat contre cette maladie porte les fruits.

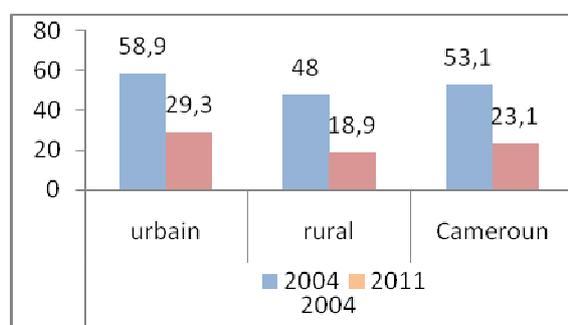
Toutefois, en 2011, la prévalence du paludisme qui est de 30% dans la même tranche d'âges, reste importante surtout en zone rurale (37,1%).

Graphique 3. 8: Prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans e 2011



Source : INS, EDS-MICS (2011)

Graphique 3.7: Prévalence du traitement aux antipaludéens



Source : INS, EDS (2004), EDS-MICS (2011)

La situation est plus criarde dans les régions du Centre (52,4%), de l'Est (48,2%), de l'Adamaoua (47,4%), du Sud-Ouest (46,1%) et du Sud (43,1%) où la prévalence du paludisme a été largement au dessus de la moyenne nationale.

3.3.5. Poids des maladies tropicales négligées

En 2013, le Profil sanitaire du Cameroun relève que le poids des maladies tropicales négligées est estimé à 1,8% faisant d'elles, le 13e lot de

maladies prépondérantes au Cameroun mais avec le poids des décès le plus faible.

Cible 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.4.1 Poids de décès de la mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques

Réduction des maladies non transmissibles et environnementales

Les estimations du poids des maladies et du poids des décès, mises à disposition dans le document sus évoqué, font état de ce que les maladies non transmissibles et environnementales représentent un fardeau important pour les populations.

Tableau 3. 1: Poids dans les maladies et les décès de certains groupes de maladies en 2013

Groupe de maladies	Poids dans les maladies	Poids dans les décès
maladies cardiovasculaires	4,7	11,6
Cancers	2	4,5
maladies respiratoires chroniques	1,4	1,5
maladies mentales et abus de substances	3,5	0,9
maladies diarrhéiques	5,6	5
infections respiratoires basses	10,1	10,5
accidents non intentionnels	2,9	2,9

Source : MINSANTE

Cible 3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié au niveau national le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

3.6.1 Poids des décès liés aux accidents de la voie public

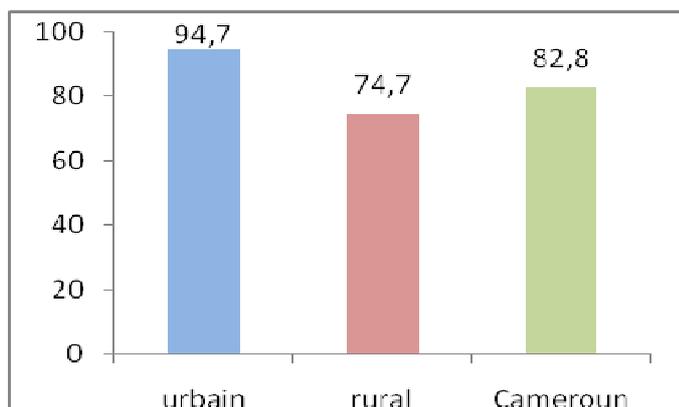
Les accidents de la voie publique endeuillent chaque année de nombreuses familles et engendrent des pertes économiques considérables. En 2013, le "Profil sanitaire du

Cameroun", estime le poids des maladies liées aux accidents de la voie publique à 4% et le poids des décès liés aux accidents de la voie publique à 4,4%.

Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

La couverture des soins prénatals par un médecin ou un(e) infirmier(e)/sage femme/aide soignant est estimée à 82,8% en 2014 tandis que entre 2008 et 2012, la couverture vaccinale a avoisiné les 70-85% (quelque soit l'antigène).

Graphique 3. 9: Couverture (en %) des soins prénatals par médecin/infirmier/sage femme/aide soignant en 2014 selon le milieu de résidence



Source : INS, MICS (2014)

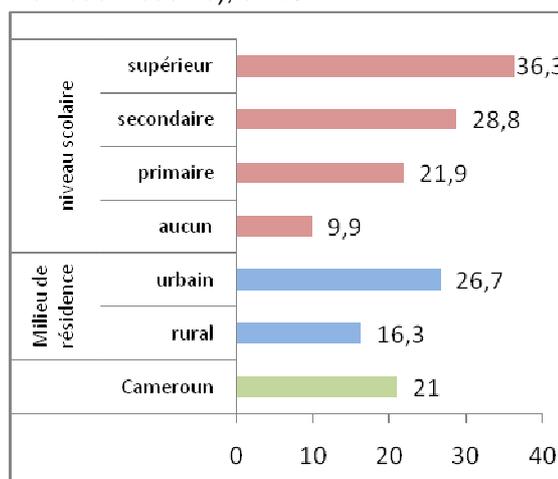
3.7.1. Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

L'enquête MICS 2014 révèle que la proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est de 21%. Cette proportion est très faible dans les régions de l'Adamaoua (10,1%) et l'Extrême-nord (4,5%), les autres régions étant au-dessus de cette moyenne nationale.

L'utilisation des méthodes modernes de planification familiale est également moins répandue en milieu rural (16,3%) par rapport au milieu urbain (26,7%).

La proportion des femmes en âge de procréer utilisant les méthodes modernes de planification familiale croît avec le niveau d'instruction.

Graphique 3. 10: Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (n'importe quelle méthode moderne), en 2014



Source : INS, MICS (2014)

3.7.2. Taux de fécondité chez les adolescentes 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

Le taux de fécondité chez les adolescentes de 15 à 19 ans est estimé à 119 pour 1 000 adolescents du même groupe d'âge. Ce taux

est plus élevé en milieu urbain (169 pour 1000) qu'en milieu rural (76 pour 1000).

Cible 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.8.1.a Couverture vaccinale pour la rougeole chez les enfants 12 -23 mois



Lancement d'une campagne de vaccination

Au Cameroun, près de 9 enfants de 12-23 mois sur 10, soit plus précisément 85,8%, sont vaccinés contre la rougeole. Parmi ces enfants, 22,4% le sont selon la déclaration de leur mère et 63,4% selon la carte vaccinale. Certains de ces enfants sont vaccinés après l'âge de 12 mois.

3.8.1 b. Consultation post natale du nouveau-né

Au Cameroun, environ sept nouveau-nés sur dix font des examens post-natals ou une consultation de santé après la naissance. Cette proportion est beaucoup plus élevée en milieu urbain surtout dans les métropoles Yaoundé et

Douala. En dehors des trois régions du septentrion (Adamaoua, Nordet Extrême-nord), les autres régions ont des proportions au-dessus de la moyenne nationale.

3.8.1.c Consultation post natale pour la mère



Au Cameroun, un peu plus de six nouveau-nés sur dix font des examens post-natals ou une consultation de santé après l'accouchement. Cette proportion est beaucoup plus élevée en milieu urbain surtout dans les métropoles Yaoundé et Douala. En dehors des trois régions du septentrion (Adamaoua, Nord et Extrême-nord), les autres régions ont des proportions au-dessus de la moyenne nationale.

3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants

Mise en place d'une assurance santé universelle

La couverture sanitaire universelle n'est pas encore effective au Cameroun. Le processus de sa mise en place est en train d'être amorcé par le Gouvernement, dans un contexte particulièrement marqué par un niveau élevé de dépenses courantes de santé par les ménages.

En 2011, les dépenses directes des ménages sont supérieures à 242 milliards de FCFA soit

plus de la moitié des dépenses totales. L'assurance maladie reste encore volontaire et les dépenses cumulées y relatives sont estimées à près de 6 milliards de FCFA soit 1,2% des dépenses totales de santé en 2011.

La couverture du territoire par les centres de santé reste insuffisante. Pour 360 communes, le pays dispose seulement de 155 Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et de 2 648 Centres de Santé Intégrés (CSI).

Cible 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3.9.2. Poids de décès dus aux maladies diarrhéiques

Le "Profil sanitaire du Cameroun", en 2013 indique que le poids des décès dus aux maladies diarrhéiques est de 5,0%.

3.a Renforcer l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans

Spécifiquement pour la consommation de tabac, la prévalence en 2014, à l'usage du tabac à fumer est de 11% chez les hommes de 15-49 ans et de 0,3% chez les femmes de la même tranche d'âges.

Tableau 3. 1: Consommation de tabac à fumer en 2014

	Femme 15-49 ans	Homme 15-49 ans	Homme 15-59 ans
Fumeur actuel	0,3	11,0	12,1
Fumeur quotidien du tabac	0,2	8,2	9,1
Fumeur occasionnel	0,2	2,8	2,9

Source : INS, MICS (2014)

3.d Renforcer les moyens en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires

3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires

Sauver des vies en situation d'urgence est une préoccupation pour le Gouvernement camerounais. Aussi, outre les services d'urgence existant dans les formations sanitaires, un centre d'urgence fonctionnel 24h/24 a été ouvert dans la capitale Yaoundé. Cette structure a permis jusqu'à lors de sauver plus d'un millier de personnes dont le pronostic vital était engagé. Il s'agit de personnes souffrant d'infarctus du myocarde, d'une embolie pulmonaire, ou de fractures diverses suite à un accident.





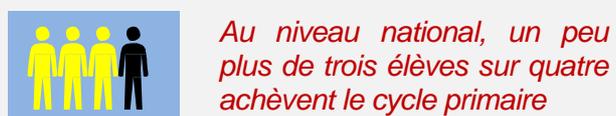
Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

L'objectif 4 se concentre sur l'accès à l'éducation. A terme, tous les camerounais doivent bénéficier sans discrimination d'une éducation et des possibilités d'apprentissage tout

le long de leur vie, qui leur permet d'être socialement productif. L'éducation intègre l'acquisition des compétences fondamentales, techniques ou professionnelles.

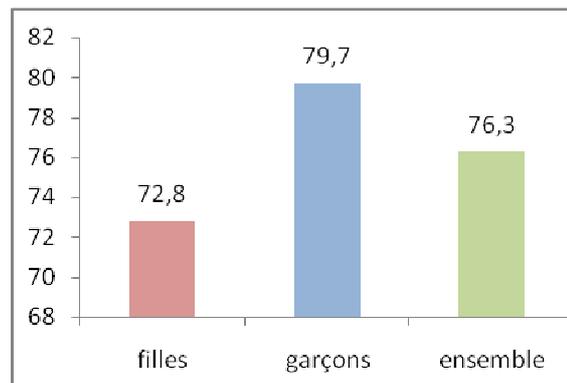
Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

4.1.1. a) Taux d'achèvement au cycle primaire



Les écarts s'observent entre filles et garçons. Globalement le taux d'achèvement chez les garçons est plus élevé et les écarts sont beaucoup plus prononcés dans régions Est, Adamaoua, Extrême-Nord et Nord. Dans les régions Centre et Littoral, les filles ont un taux d'achèvement plus élevé que les garçons.

Graphique 4. 1: Taux d'achèvement au cycle primaire selon le sexe et la région

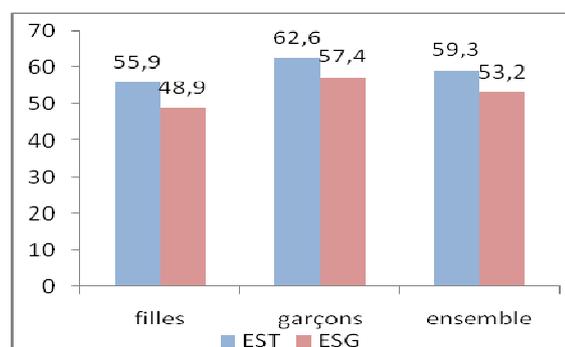


Source : MINEDUB / Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2014/2015

4.1.1 b) Taux d'achèvement au 1er cycle secondaire

Au Cameroun, le 1er cycle secondaire comporte l'enseignement technique (EST) et l'enseignement général (ESG). Moins de six élèves sur dix achèvent le 1^{er} cycle secondaire. Globalement le taux d'achèvement dans l'enseignement général est plus élevé que dans l'enseignement technique. Quelque soit le type d'enseignement, les garçons ont un taux d'achèvement plus élevé que les filles.

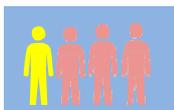
Graphique 4. 2: Taux d'achèvement au 1er cycle secondaire



Source : MINESEC / Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2014/2015

Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.2.1. Taux brut/ net (4- 5ans) de préscolarisation



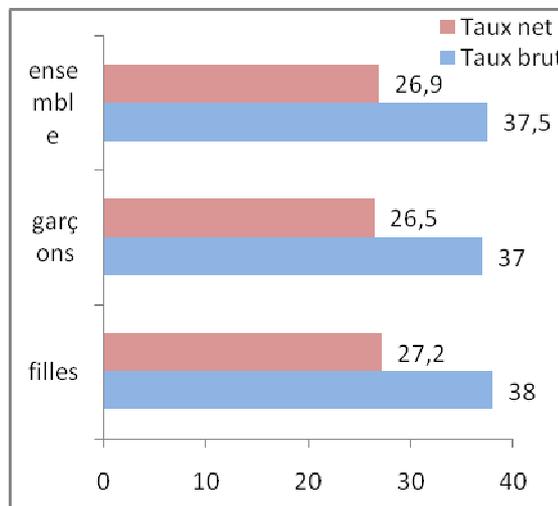
Au Cameroun, un enfant sur quatre (26,9%) ayant 4 ou 5 ans révolues est inscrit au préscolaire

A l'analyse du taux brut de préscolarisation qui est de 37,5%, deux enfants sur cinq ont moins de 4 ans ou plus de 5 ans. Ce ratio donne une idée sur l'intensité du phénomène de scolarisation précoce ou tardive des enfants au préscolaire. Ce phénomène est plus répandu dans les régions Centre, Littoral et Nord-ouest où le ratio est supérieur à la moyenne nationale.

La scolarisation au préscolaire est très faible dans les régions Adamaoua (11,2%), Nord (6,7%) et Extrême-nord (4,1%), les autres régions ayant un taux net de scolarisation au dessus de la moyenne nationale.

Par rapport au sexe, il n'existe pas de disparité entre la scolarisation des filles et celle des garçons au préscolaire.

Graphique 4. 3: Taux brut et taux net de préscolarisation au primaire par région et par sexe en 2014/2015

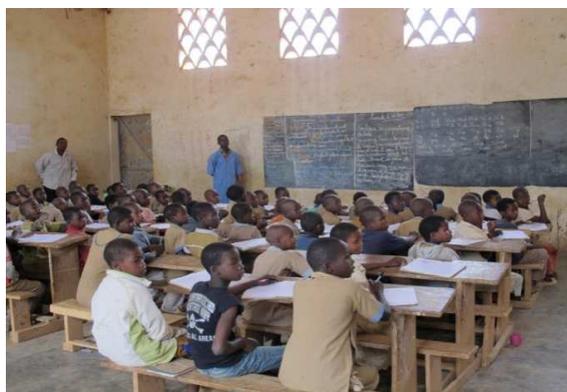


Source : MINEDUB / Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2014/2015

Cible 4.3 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle devrait être possible.

4.3.1. a) Taux brut de scolarisation au primaire

Le taux brut de scolarisation au primaire s'est régulièrement amélioré au cours de ces dernières années pour atteindre 122% en 2015.



A l'échelle nationale, il existe une disparité liée au sexe par rapport à la scolarisation primaire. L'indice de parité sexe du taux de scolarisation primaire est de 0,92, ce qui signifie que l'on a 92 filles pour 100 garçons inscrits au primaire. Cet indice est beaucoup plus faible dans les régions Adamaoua (0,83), Nord (0,80) et Extrême-nord (0,81)

Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.5.1. a) Taux brut d'admission

Le taux brut d'admission au primaire en 2014/2015 est de 134%.

Les régions qui présentent un taux d'admission au primaire en dessous de la moyenne nationale sont le Sud-ouest (114%), le Nord-ouest (124%), le Littoral (90%) et le Centre (113%). A l'échelle nationale, il existe une disparité liée au sexe par

rapport à l'admission au primaire. L'indice de parité sexe du taux d'admission au primaire est de 0,92, ce qui signifie que l'on a 92 filles pour 100 garçons admis au primaire. Cet indice est beaucoup plus faible dans les régions Adamaoua (0,90), Est (0,91), Nord (0,88) et Extrême-nord (0,82).

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

4.6.1. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans

Plus de deux tiers (68%) des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans au Cameroun savent lire le français ou l'anglais. Ce taux d'alphabétisation

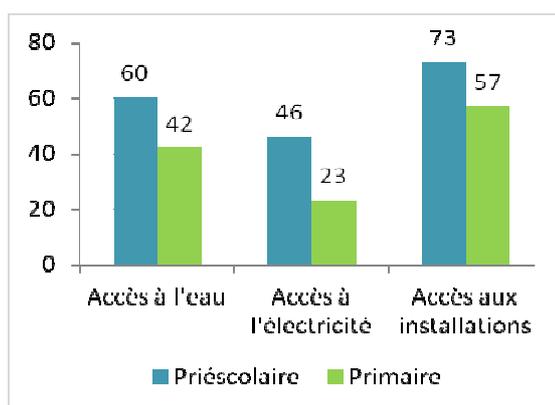
est de 85% en milieu urbain contre 48% en milieu rural. Dans la population masculine de 15 à 24 ans, le taux est de 83% au niveau national.

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

4.a.1. Proportion d'établissements primaires et préscolaires ayant accès à l'électricité, à l'eau potable et aux installations sanitaires

Le taux d'accès à l'électricité, à l'eau et aux installations sanitaires est en général plus élevé au préscolaire qu'au primaire. En effet, 42% d'établissements ont accès à l'eau au primaire et 60% au préscolaire ; 23% d'établissements au primaire ont accès à l'électricité et 46% au préscolaire ; 57% d'établissements au primaire ont accès aux installations sanitaires et 73 % au préscolaire.

Graphique 4. 4: Proportion d'établissements scolaires primaires/préscolaires ayant accès à l'eau, l'électricité, aux installations sanitaires



Sour

ce : MINEDUB / Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2014/2015

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

4.c.1. a) Proportion des enseignants qualifiés au préscolaire et au primaire

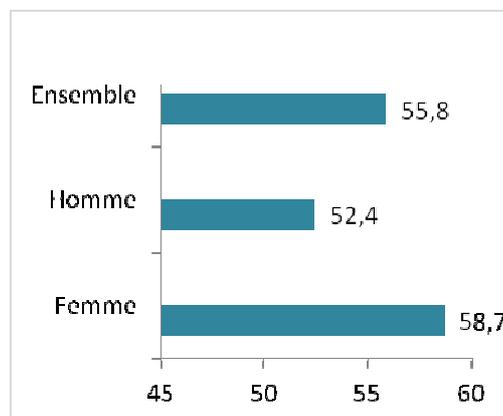


Le Cameroun a mis l'accent sur la formation des enseignants surtout dans l'éducation de base. Plus de la moitié (55,8%) des enseignants du primaire sont qualifiés. L'on rencontre plus de femmes (58,7%) que d'hommes (52,4%) dans ce corps de métier.

b) Ratio élèves/ enseignant au préscolaire et au primaire

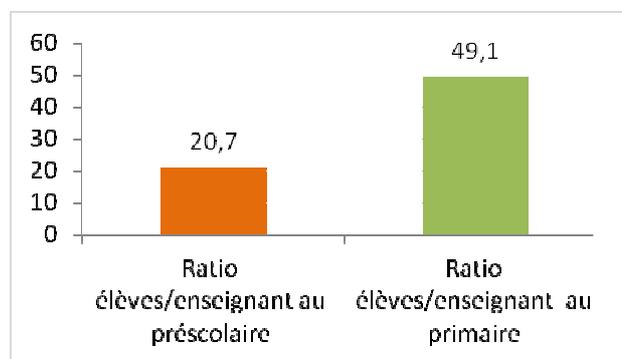
Un enseignant encadre en moyenne, 49 élèves dans le primaire contre 20 élèves dans le préscolaire. Sur le plan spécial, le Sud (23,9), l'Ouest (21,7), le Littoral (22), l'Est (21,5) et l'Adamaoua (23,1) affichent les taux d'encadrement de moins de 24 élèves par enseignant. Le taux d'encadrement dans le primaire est inférieur à la moyenne nationale dans les régions du Nord (66,5), de l'Extrême-nord (68,9), de l'Est (55,4) et de l'Adamaoua (60,2).

Graphique 4. 5: Proportion des enseignants qualifiés au primaire



Source : MINEDUB / Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2014/2015

Graphique 4. 6: Ratio élèves/enseignant au préscolaire et au primaire



Source : MINEDUB / Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2014/2015



Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'objectif 5 vise à autonomiser les femmes et les filles afin qu'elles atteignent leur plein potentiel, ce qui nécessite d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre elles, y compris les pratiques préjudiciables. Il cherche à garantir qu'elles aient un meilleur accès à la santé sexuelle et procréative que le

travail non rémunéré qu'elles fournissent soit reconnu à sa juste valeur, qu'elles aient pleinement accès aux ressources de production et jouissent d'une participation égale à celle des hommes à la vie politique, économique et publique.

Cible 5.1: Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.1.1 Présence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

Le Cameroun a ratifié sur le plan juridique, au niveau international entre autres la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1979 par l'ONU ainsi que la signature du protocole de MAPUTO relatif aux droits des femmes en Afrique. Au niveau national, la constitution du 18 janvier 1996 révisant celle du 12 juin 1992, précise entre autres que les textes conventionnels internationaux, ratifiés par le

Cameroun, sont appliqués dans l'ordre interne et opposables erga omnes.

Les instruments juridiques de mise en œuvre en vigueur pour assurer la promotion, le respect et le suivi de l'application des principes d'égalité et la non-discrimination sont : (i) le code de procédure pénal, (ii) le code civil, (iii) le code des personnes et de la famille, (iv) la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes etc.

Cible 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation



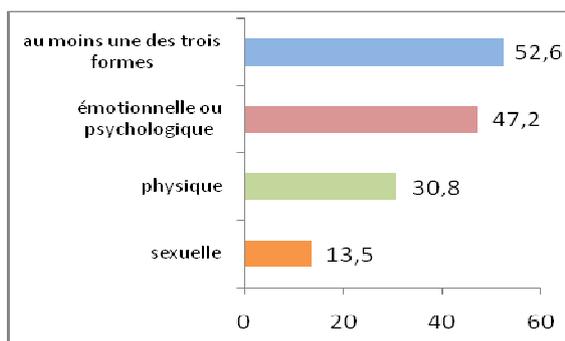
Au moins cinq femmes sur dix âgées de 15 à 49 (52,6%), ayant vécu en couple a subi une forme de violence infligée au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire en 2014.

sentiment de terreur, de peur et les insultes ou injures ; la violence physique (30,8%) et sexuelle (13,5%).

Les violences contre les femmes désignent l'ensemble des comportements individuels ou collectifs violents reposant exclusivement sur une question de genre.

En 2014, les formes de violence conjugale dont ont été victimes les femmes en couples ont porté sur la violence émotionnelle ou psychologique (47,2%), qui se manifeste par le rejet, le

Graphique 5. 1: Proportion (en %) de femmes et de filles âgées de 15ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences



Source : INS, MICS 2014

Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans



En 2014, une femme sur

dix âgée entre 20 et 24 ans était mariée ou en couple avant l'âge de 15 ans.



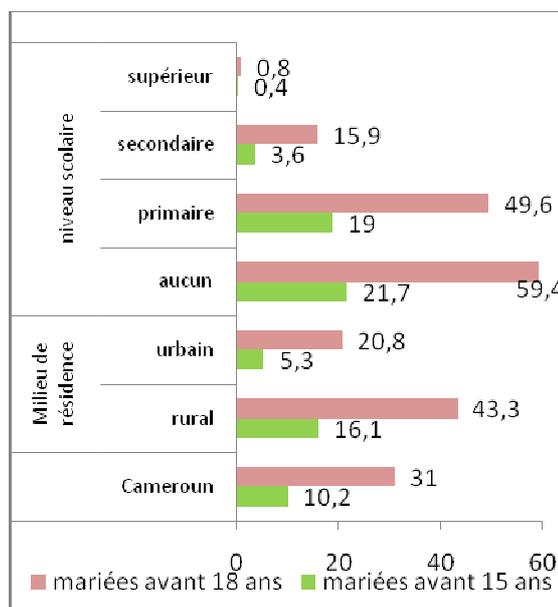
Elles sont trois femmes

sur dix âgées entre 20 et 24 qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans.

Le mariage précoce reste encore d'actualité ; en 2014 on a observé que 10,2% de femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 15 ans et 31% avant l'âge de 18 ans. Le milieu rural est propice à cette pratique avec des proportions largement au-dessus de la moyenne nationale.

Le mariage précoce est un frein à l'éducation de la femme. En effet, près de trois femmes sur cinq (59,4%) âgées de 20 à 24 ans, n'ayant aucun niveau scolaire ont été mariées avant l'âge de 18 ans.

Graphique 5. 2: Proportion (en %) de femmes âgées de 20 à 24ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans



Source : INS, MICS 2014

Cible5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

5.5.2 : Proportion des femmes occupant des postes de direction

Le Cameroun, dans sa politique de promotion de l'aspect genre veille à la participation de la femme dans les instances de prise de décision.

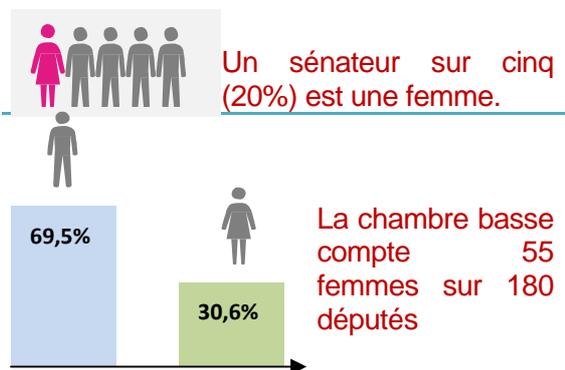


Tableau 5. 1: Nombre de femmes à des postes de commandement en 2016

Poste	Effectif
Secrétaire Général de région	1
Préfet	2
Adjoint préfectoral	8
Sous-préfet	5
Adjoint d'arrondissement	40
Ensemble	55

Source : MINATD /DOT

Le quinquennat 2013-2018, comprend 30,5% de femmes députées, 8,33% des femmes maires et 31,8% des femmes au poste d'adjoint au maire.

Dans la sphère du commandement territorial, les femmes représentent en 2015, environ 6% des effectifs. Elles se retrouvent soit au poste de secrétaire général de région, soit Préfet, Sous -préfet ou leur adjoint.

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

5.6.1 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant une méthode de contraception

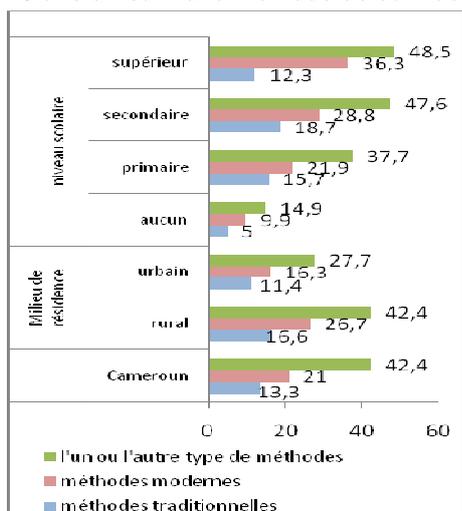
La santé reproductive implique la possibilité d'avoir une sexualité responsable, satisfaisante et sûre ainsi que la liberté pour les personnes de choisir d'avoir des enfants.



L'usage de la contraception est plus répandu en milieu urbain. Quelle que soit la méthode, la proportion des femmes qui la pratiquent est supérieure à la moyenne nationale.

Que ce soit le milieu de résidence, ou le niveau d'instruction, les femmes utilisent plus les méthodes modernes que les méthodes traditionnelles.

Graphique 5. 3: Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant une méthode de contraception



Source : INS, MICS 2014

5.6.2 : Existence de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine



Des dispositions législatives et réglementaires pour garantir aux femmes et aux hommes un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine notamment (i) la Constitution 1996 du Cameroun (dispositions des articles 2 et 3), (ii) la Déclaration universelle des droits de l'homme, etc.

Cible5. a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

5.a.2 Existence d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres



Il existe un cadre juridique garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres... Le Décret No 76/165 du 20 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier modifié et complété par le Décret No 2005/481 du 16 décembre 2005.

Cible5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

5. b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable



En 2014, environ sept femmes sur dix âgées de 15 ans et plus possèdent un téléphone portable



Huit hommes sur dix âgés de 15 ans et plus

possèdent un téléphone portable.

Au départ un luxe, les services rendus aux populations ont rendu sa possession, une nécessité pour tous.

En 2014, plus de sept personnes sur dix (72,3%) possèdent un téléphone portable au Cameroun.

Selon le sexe, elles sont 66,3% de femmes contre 79,4% d'hommes âgés de 15 ans et plus possédant un téléphone portable en 2014.

Sur le plan géographique, 60% de la population rurale possèdent un téléphone portable contre 85,1% en milieu urbain. Sur le plan régional, plus de la moitié des populations âgées de 15 ans et plus possèdent un téléphone portable.



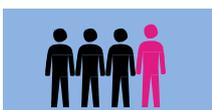
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

L'eau c'est la vie ! L'objectif 6 appelle à assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. Il appelle également les dirigeants du monde à œuvrer pour un accès universel à des services d'assainissement et de l'hygiène pour aborder aussi la qualité et la viabilité des ressources en eau atteindre, qui est

critique pour la survie des populations et de la planète. Aussi, il est nécessaire de développer la coopération internationale et d'obtenir l'appui des communautés locales pour améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.1.1 Proportion de la population utilisant de l'eau de boisson de source améliorée par région et le milieu de résidence



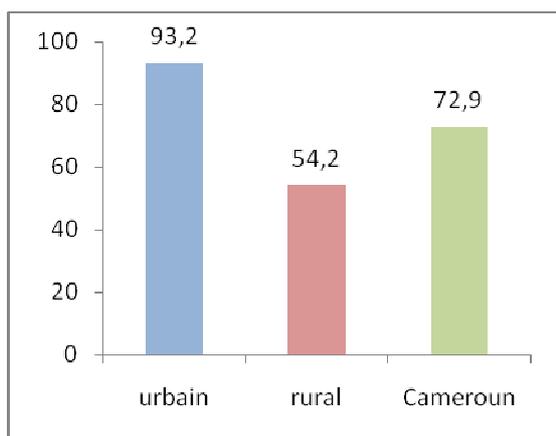
Près de trois personnes sur quatre (72,9%) utilisent de l'eau de boisson de source améliorée en 2014 au Cameroun.



Les populations résidant en milieu rural dispose d'un accès en eau de boisson ou source améliorée inférieur à celui des milieux urbains.

En effet, la proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée de boisson est de 54,2% en milieu rural, contre 93,2% en milieu urbain.

Graphique 6. 1: Proportion (en %) de la population utilisant de l'eau de boisson de source améliorée



Source : INS, MICS 2014

Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.2.1 a Pourcentage de ménage disposant d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant par région et milieu de résidence

Les services d'assainissement et d'hygiène sont indispensables à la santé publique. L'amélioration de l'assainissement permettrait de lutter contre un grand nombre de maladies.

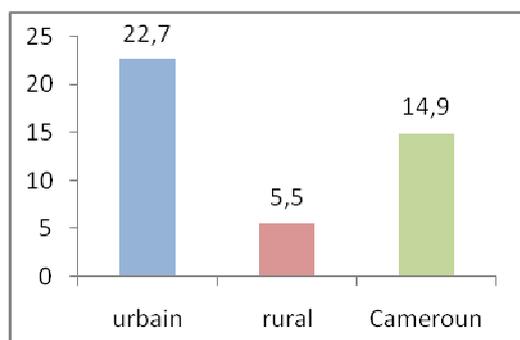
Les problèmes d'assainissement demeurent. En effet, seulement 14,9% des ménages disposent d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant.



A peine trois personnes sur vingt (14,9%) habitent dans des ménages qui disposent d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant.

L'écart est très prononcé entre les ménages du milieu urbain et ceux de la zone rurale dont un ménage sur vingt (5,5%) vit disposent d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant.

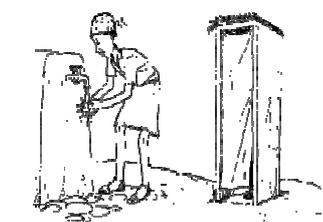
Graphique 6. 2: Proportion de la population disposant d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon



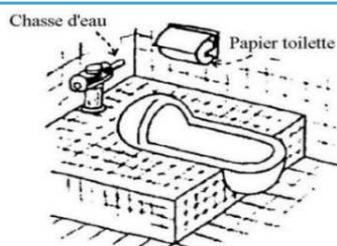
Source : INS, MICS 2014

Les efforts devraient être accentués dans les campagnes mais aussi dans la Région de l'Est (4,4%) en vue de sensibiliser les populations sur l'utilité de l'assainissement mais aussi les accompagner financièrement et matériellement dans l'opérationnalisation de ce lieu de lavage avec eau, savon ou tout autre produit nettoyant.

6.2.1 b Pourcentage de la population des ménages utilisant les toilettes améliorées par région et milieu de résidence

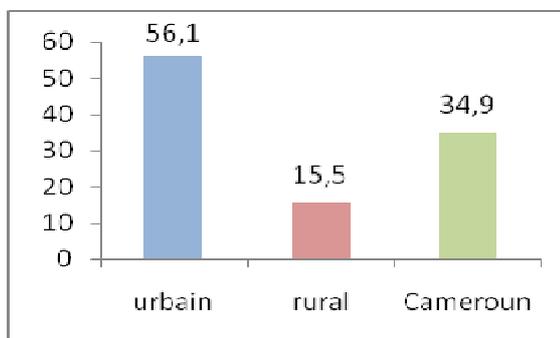


Seulement sept personnes sur vingt habitent dans des ménages qui utilisent des toilettes améliorées.



Ils sont 34,9% de la population des ménages qui utilisent des toilettes améliorées dont 15,5% en milieu rural et 56,1% en milieu urbain.

Graphique 6. 3: Pourcentage de la population des ménages utilisant les toilettes améliorées



Source : INS, MICS 2014

Les populations de la Région de l'Extrême-Nord sont celles qui en utilisent le moins les toilettes améliorées. En effet, seulement 12,2% des ménages disposent et utilisent les toilettes améliorées.

Cible 6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière qui convient

6.5.1 Existence d'une stratégie ou plan d'action national de gestion intégrée de ressources en eau

Un plan d'Action National de Gestion Intégrée de Ressources en Eau (PANGIRE) a été élaboré par le Cameroun.

Il pourrait permettre au Cameroun qui veut porter à moyen terme (2020), le taux d'accès à l'eau

potable à 75% et le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement à 60%.

Cible 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.6.1 n. a . Etendue des zones humides (indicateur national)

L'hydrographie camerounaise est très importante. Quatre ensembles principaux bassins hydrographiques se dégagent

1" Les tributaires directs de la façade atlantique du Cameroun, autrement dit les fleuves côtiers et la Sanaga dont les bassins couvrent un peu plus de la moitié du territoire du pays.

2' Les tributaires du Congo, par l'intermédiaire de la Sangha pour 20 %.

3" Les tributaires du Niger par l'intermédiaire de la Bénoué pour 20 %.

4" Les tributaires du bassin du Lac Tchad pour moins de 10 %.

6.6.1.n.b. Etendue des forêts (indicateur national)

Le Cameroun a une végétation similaire à celle de l'Afrique intertropicale avec une forêt dense humide au sud caractérisée par de précipitations abondantes, les savanes au centre, qui sont arrosées annuellement par huit mois de saison

pluvieuse, les steppes au nord et forêts et prairies de montagne avec des pluies rares et irrégulières.

Le Cameroun dispose du deuxième massif forestier d'Afrique après la RDC. Soit environ

20805Km². Le 5ème rang en terme de diversité biologique. En 1986, les botanistes ont identifié au Cameroun plus de 8 000 espèces appartenant à 1 800 genres de 230 familles de plantes angiospermes.



Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

L'objectif 7 vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, à accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique, développer l'infrastructure et

améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement à travers une coopération internationale renforcée.

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

L'accès à l'énergie est devenu un pré requis au développement humain et socioéconomique.



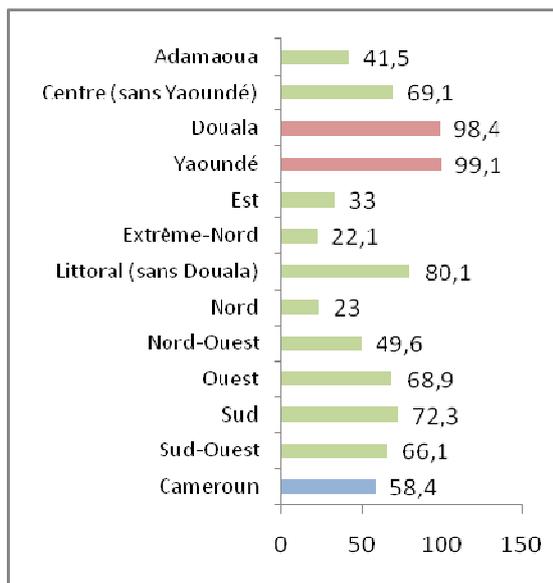
Des réseaux de transmission et de distribution modestes installés à l'échelon national ne permettent que l'électrification partielle des différentes localités. La proportion de la population camerounaise ayant accès à l'électricité est de 58,4% en 2014.



En 2014, moins de trois personnes sur cinq vivent dans un ménage ayant accès à l'électricité.



Graphique 7. 1: Proportion (en %) de la population ayant accès à l'électricité



Source : INS, ECAM4- 2014

En zone rurale, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est de 32,8% contre 96,2% en milieu urbain.

7.1.2 Proportion de la population utilisant GPL, Gaz naturel, Biogaz ; Résidus agricoles, Bouses ainsi que le bois

En 2014, la proportion de population utilisant principalement l'énergie propre (GPL, Gaz naturel, Biogaz, Résidus agricoles, bouse) est de 20,1% au Cameroun. Cette proportion est de 3,8% en milieu rural et 44,1% en milieu urbain. Les disparités régionales sont très importantes. Les proportions supérieures à la moyenne nationale sont observées dans les régions du Sud-ouest (23,5%), les deux grandes villes que sont Douala (55,2%) et Yaoundé (59%). Les autres régions affichent les proportions les plus faibles (en dessous de la moyenne nationale).



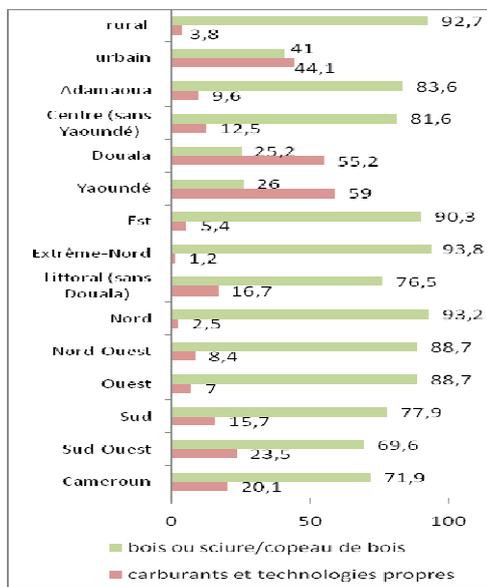
Une personne sur cinq habite dans un ménage dont l'énergie propre est la principale source de combustible pour la cuisine en 2014



Outre les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé dont la quasi-totalité de la population vit dans un ménage ayant accès à l'électricité, les régions du littoral, du Sud, du Centre, de l'Ouest, du Sud-ouest présentent les proportions supérieures à la moyenne nationale, des populations ayant accès à l'électricité.

En 2014, on note une dépendance au bois et ses dérivées (sciure/copeau de bois, etc.) d'une proportion de 71,9% de la population du Cameroun pour la cuisson et le chauffage. Le phénomène est plus répandu en milieu rural (92,7%) qu'en zone urbaine (41%). Par région, le Sud-ouest (69,5%), la ville de Yaoundé (26%) et celle de Douala (25,2%) affichent les proportions en dessous de la moyenne nationale, de la population utilisant le bois comme principale source de combustible pour la cuisine. Les proportions les plus élevées (situées au dessus de la moyenne nationale) sont observées dans le reste des régions (voir graphique...) avec des pics supérieurs à 90% dans les régions de l'Est (90,3%), la région du Nord (93,2%) et la région de l'Extrême-nord (93,8%).

Graphique 7. 2: Proportion (en %) de la population utilisant les technologies propres (GPL, Gaz naturel, Biogaz ; Résidus agricoles, Bouses) ou le bois pour la cuisson



Source : INS, ECAM4- 2014



sept personnes sur dix vivent dans un ménage dont le bois est la principale source de combustible pour la cuisine en 2014



Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Une croissance économique soutenue, partagée et durable est une condition préalable à la prospérité des Etats. L'objectif 8 vise à fournir des possibilités pour un plein emploi productif et un

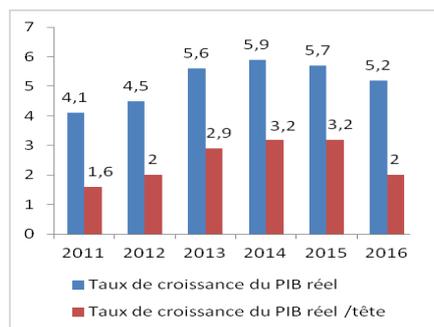
travail décent pour tous, tout en éradiquant le travail forcé, la traite d'êtres humains et le travail des enfants.

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

En 2016, le Cameroun a enregistré un taux de croissance du PIB réel de 5,2%. Le taux de croissance du PIB par habitant a chuté de 1,2points, passant de 3,2% en 2014 et 2015 à 2% en 2016.

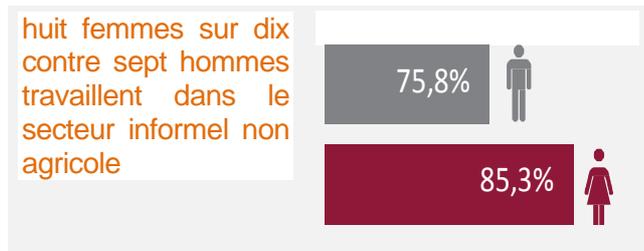
Graphique 8. 1: Evolution du taux de croissance du PIB réel par habitant au Cameroun



Source : INS, Comptes Nationaux

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.3.1 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par région et milieu de résidence



Le secteur informel non agricole est le plus grand pourvoyeur d'emploi au Cameroun. La part de l'emploi informel dans le secteur non agricole est de 79,9%. Suivant le groupe d'âge, le secteur informel offre l'emploi à neuf jeunes sur dix (91,9%) âgés de 15 à 24 ans.

Selon le niveau d'instruction, l'appartenance au secteur non agricole est inversement proportionnelle au niveau d'éducation. En effet, 95,5%, des personnes non scolarisées y exercent, contre 92,9% pour ceux ayant le niveau primaire.



Tableau 8. 1: Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par niveau d'instruction, par sexe et selon le groupe d'âge en 2014

Caractéristiques		proportion
Sexe	Masculin	75,8
	Féminin	85,3
Age	15-24	91,9
	25-34	77,8
	35-64	73,7
Niveau d'instruction	Non scolarisé	95,5
	Primaire	92,9
	Secondaire 1er cycle	86,4
	Secondaire 2nd cycle	67,1
	Supérieur	42,6
Ensemble		79,9

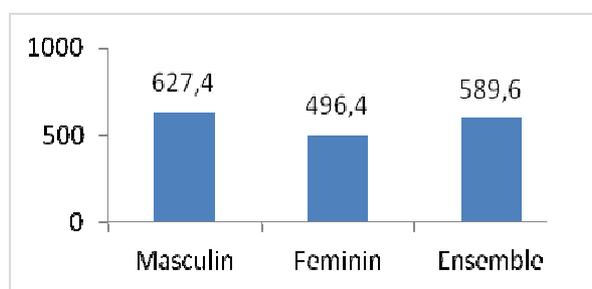
Source : INS, ECAM4

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap

La rémunération fait référence aux revenus réguliers reçus des employeurs, en espèce ou en nature. L'écart salarial entre hommes et femmes mesure le niveau où les salaires des hommes sont différents de ceux des femmes et par conséquent, directement s'attaque à l'objectif de « rémunération égale pour travail de valeur égale ».

Graphique 8. 2: Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes (en FCFA) en 2014



Source : INS, ECAM4

Le salaire horaire moyen est plus élevé dans les milieux urbains (627,9FCFA) que dans les zones rurales (482,2FCFA) et on remarque que les hommes perçoivent un salaire horaire

moyen plus élevé que celui des femmes (496,4FCFA).

Tableau 8. 2: Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes (en FCFA)

Caractéristique		Rémunération horaire moyenne
Sexe	Masculin	627,4
	Féminin	496,4
Age	10-14	68,3
	15-24	378,4
	25-34	531,0
	35-64	
Niveau d'instruction	Non scolarisé	659,9
	Primaire	341,7
	Secondaire 1er cycle	415,0
	Secondaire 2nd cycle	492,5
	Supérieur	1048,0
Ensemble		589,6

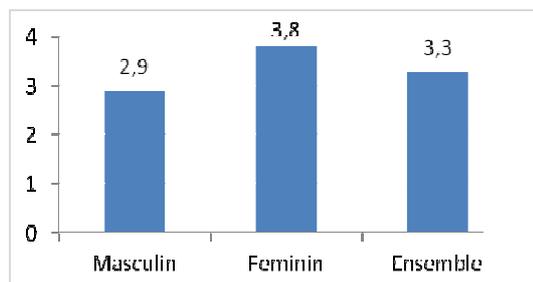
Source : INS, ECAM4-2014

De plus, les travailleurs de la tranche d'âge 35-64 reçoivent le plus haut salaire horaire moyen et on constate que, plus le niveau d'instruction est élevé, plus le salaire est élevé avec 1048,0FCFA au niveau supérieur contre 659,9FCFA au niveau non scolarisé

8.5.2 : Taux de chômage par sexe, âge et type de handicap

Au niveau national, le taux de chômage au sens du BIT est estimé à 3,3% en 2014, ce niveau de chômage variant selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge. En effet, le taux de chômage est bien plus élevé en zone urbaine (7,1%) qu'en zone rurale (0,9%).

Graphique 8. 3: Taux de chômage par sexe en 2014



Source : INS, ECAM4-2014

Aussi, on constate que les femmes (3,8%) sont plus touchées par le chômage que les hommes (2,9%) au Cameroun. Suivant l'âge, le pic du chômage est enregistré dans la tranche d'âge de 15- 24 ans.

Les personnes handicapées (5,8%) sont plus touchées par le chômage que les autres.

Tableau 8. 3: Taux de chômage par sexe, âge et milieu de résidence en 2014

Caractéristique		Taux de chômage
Sexe	Masculin	2,9
	Féminin	3,8
Age	10-14	0,3
	15-24	6,3
	25-34	4,7
	35-64	1,7
	65 et plus	0,2
Milieu	Urbain	7,1
	Rural	0,9
Ensemble		3,3

Source : INS, ECAM4

Encadré : Chômage et sous emploi au Cameroun

Le chômeur est un individu en âge de travailler qui, au cours d'une période de référence définie, n'était pas pourvu d'un emploi (salaré ou non), était disponible pour travailler et était activement à la recherche d'un emploi.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant d'observer un taux de chômage visiblement bas, étant donné que relativement peu d'individus remplissent ces conditions.

Pour cerner véritablement la réalité du marché du travail dans le contexte camerounais, il convient de pousser l'analyse et de s'intéresser au sous emploi, qui révèle toutes les distorsions observées sur le marché de l'emploi. On y retrouve la sous utilisation de la main d'œuvre, l'inadéquation formation-emploi, la précarité dans les emplois, la faiblesse des revenus (le seuil étant le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti).

En 2014, le taux de sous emploi des personnes âgées de plus de 15 ans était estimé à 77,6%

Cible 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.6.1 : Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation par région et milieu de résidence



Parmi les jeunes âgés de 15-24 ans, 0,4% sont en situation d'oisiveté. Etant entendu ici comme n'étant pas scolarisés, sans emploi, ni formation. Ce constat est le même en zone urbaine (0,4%) qu'en zone rurale. Cependant en prenant en compte l'aspect genre, on note que la proportion des filles (0,5%) de cette tranche d'âge n'étant

pas scolarisées, sans emploi, ni formation est plus élevée que celle des garçons (0,2%). La situation au Cameroun converge quasiment vers la cible.

Tableau 8. 4: Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation

Caractéristiques		2014
Sexe	Masculin	0,2
	Féminin	0,5
Milieu	Urbain	0,4
	Rural	0,4
Ensemble		0,4

Source : INS, ECAM4-2014



Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.7.1: Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe et par âge



Deux enfants sur dix âgés de 5 à 17 ans travaillent au Cameroun

Environ 17% d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent au Cameroun. Toutefois, il est à noter que pour les enfants de 5-9 ans (6,5 %) cette proportion est marginale comparativement à celle des enfants de 10-14 ans (22%) et celle des enfants de 15-17 ans (35%). Suivant le sexe, il n'existe pas une grande différence significative entre les filles (16,2%) et les garçons (17,8%) âgés de 5-17ans en situation de travail. Par contre on observe une disparité suivant les régions et le milieu de résidence. Le phénomène du travail des enfants à plus d'ampleur dans les régions de l'Ouest (33,2%), du Nord (27,5%), de

l'Extrême-Nord (27,3%) et de de l'Est (20,6%). De même en zone rurale (22,3%), la proportion des enfants qui travaillent est plus élevée qu'en zone urbaine (7,4%)

Tableau 8. 5: Proportion d'enfants de 5 à 17 ans qui travaillent

Caractéristique		2014	
		Proportion	Effectif
Sexe	Masculin	17,8	7810
	Féminin	16,2	7779
Age	5-9	6,5	7112
	10-14	21,9	5734
	15-17	35,1	2743
Milieu	Urbain	7,4	7232
	Rural	22,3	8357
Ensemble		17,0	15589

Source : INS, ECAM4

Cible 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.2 Existence des textes relatifs au droit de travail eu égard aux textes de l'OIT

Le cadre de promotion de la justice, du respect des droits et des obligations de toutes les composantes du marché du travail au Cameroun est consacrée par la loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail. Ce code est un ensemble de textes juridiques dont l'objectif est de limiter les abus, la malveillance et la malhonnêteté des employeurs. En son article 1 alinéa 2, le code du travail considère comme

« travailleur », quels que soient son sexe et sa nationalité, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une personne physique ou morale, publique ou privée, celle-ci étant considérée comme son « employeur ».

Favoriser une industrie durable et encourager la recherche et l'innovation devront permettre une

augmentation du niveau de vie et fournir des solutions aux défis du développement de chaque pays, en particulier des pays en voie de

développement. L'objectif 9 vise à bâtir des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable basée sur l'innovation.

Cible : 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

9.1.1. Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année



Si en milieu urbain les populations sont plus proches d'une route bitumée, la situation est préoccupante en zone rurale. En effet, en 2014, trois personnes sur dix (33%) vivent dans un ménage situé à moins de 2 Km d'une route bitumée milieu rural. Suivant les Régions, ce taux oscille entre 20% (pour l'Extrême-nord et le Nord) et 63% (pour le Littoral), mettant ainsi en exergue de fortes disparités entre les Régions.

Tableau 9. 1: Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route bitumée toute l'année (en %) en 2014

Régions	Proportion
Adamaoua	42,6
Centre	54,2
Est	34,1
Extrême-Nord	20,1
Littoral	62,8
Nord	20,5
Nord-Ouest	41,4
Ouest	30,7
Sud	62,5
Sud-Ouest	28,7
Ensemble	33,0

Source : INS, ECAM4 - 2014

9.1.2. Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

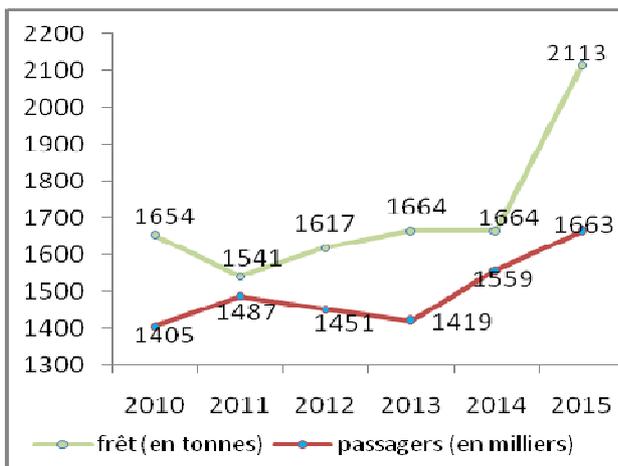
Au Cameroun, il existe différents modes de transport de passagers, tels que le transport routier, ferroviaire, aérien et maritime. Parmi ceux-ci, le principal mode de transport de passagers est le transport routier, en raison d'un désir de mobilité et de flexibilité accru.

Le trafic ferroviaire est marqué par la prédominance du transport de voyageurs, qui a évolué en dents de scie entre 2010 et 2015.



Le transport de voyageurs, en passagers-kilomètres, s'est accru entre 2013 et 2015. Il est passé de 1419,2 en 2013 à 1662,5 en 2015. Ce trafic est en général marqué par une hausse du transport collectif. En ce qui concerne le volume de fret transporté, il a augmenté sur la période 2011 à 2015.

Graphique 9. 1: Evolution du nombre de passagers et de volume de fret par voie ferroviaire de 2010 à 2015 (en milliers)



Source : INS/DSE

Le ciel camerounais a connu de mouvements importants en termes de trafic aérien. Le nombre de vols (départs/arrivées) s'est amélioré que se

soit le transport des passagers ou des marchandises. Le pic est atteint en 2015. Les vols intérieurs ont connus la même tendance avec les nouvelles stratégies d'approche de CAMAIR-CO.

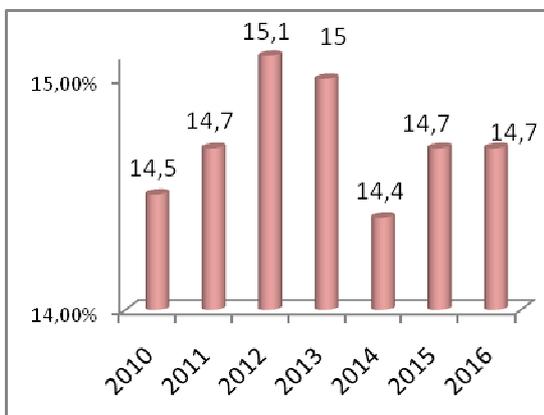


Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant

De 2010 à 2016, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière est en moyenne de 14,7%. Elle croît de 2010 à 2012 où elle affiche 15,1% du PIB. En 2014, on enregistre la plus petite valeur, soit 14,4%, du fait d'une conjoncture internationale défavorable.

Graphique 9. 2: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en pourcentage du PIB

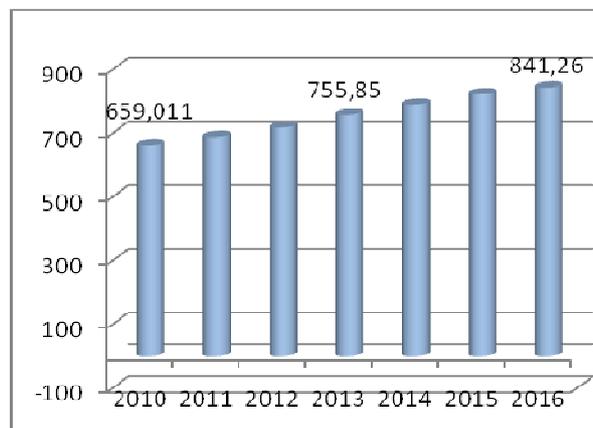


Source : INS/DSE

S'agissant de la valeur ajoutée manufacturière par habitant, qui permet de mesurer la

contribution de chaque habitant du pays considéré à la formation de la valeur ajoutée du secteur manufacturier, elle se situe à une moyenne de 755 000 F CFA sur la période 2010-2016. Elle évolue à un rythme annuel moyen de 4,2% pour se situer à 841 000 FCFA en 2016.

Graphique 9. 3: Valeur ajoutée manufacturière par habitant (en milliers de F CFA)



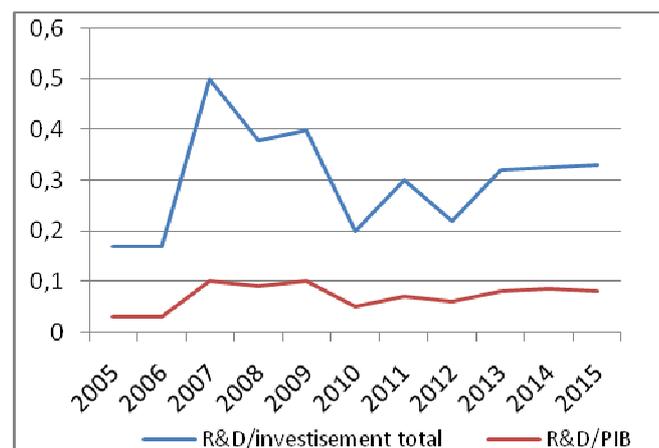
Source : INS/DSE

Cible 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche développement d'ici à 2030

9.5.1 Dépenses de recherche développement en proportion du PIB

Les dépenses de recherche développement restent encore très faibles. Elles représentent moins de 0,1% du PIB. Par rapport aux dépenses d'investissement, celles allouées à la R&D représentent moins de 0,5%.

Graphique 9. 4: Part de la R&D au PIB et à l'investissement global (en %)



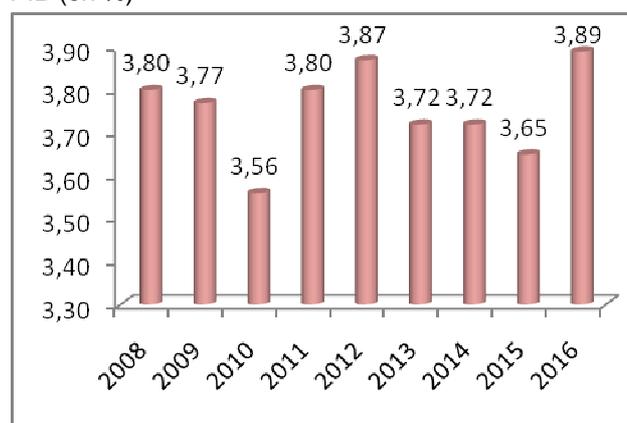
Source : INS/DSA

Cible 9.b Soutenir les activités de recherche développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie

La part de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie au cours des 10 dernières années est en moyenne de 3,75%. La valeur la plus faible est enregistrée en 2010, évolue en dents de scie pour se situer à 3,89% en 2016.

Graphique 9. 5: Part de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie dans le PIB (en %)



Source : INS/DSA

Cible 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie



Le téléphone mobile a bien pénétré dans la population camerounaise. En effet, 85% de ménages ont accès à un réseau mobile. L'accès varie selon le milieu de résidence, et l'on note une différence de l'ordre de 8 points en faveur du milieu urbain, soit 95% de ménage disposant d'un mobile en milieu urbain contre 77% en milieu rural. Au niveau des régions, en dehors de la région de l'Est dont le taux se situe à 50%, les autres régions affichent des taux au-dessus de

75%. L'accès au réseau mobile ne varie pas de manière significative selon le sexe du chef de ménage.

Tableau 9. 2: Proportion de ménages ayant accès à un réseau mobile en 2017

	Accès au réseau mobile
Milieu de résidence	
Urbain	95,2
Rural	77,4
Sexe du chef de ménage	
Masculin	85,6
Féminin	82,7
Ensemble	84,9

Source : ART, 2017



Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'objectif 10 appelle d'ici 15 ans, à assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur profil. Il encourage à

stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique.

Situation en 2016

Cible 10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

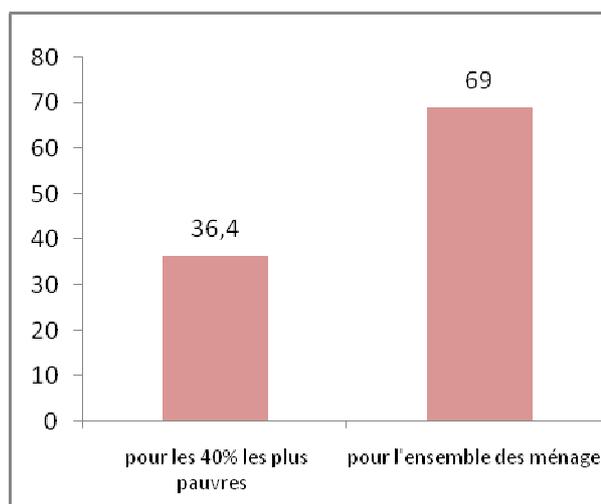
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

La réduction des inégalités se traduit entre autres par une meilleure distribution des richesses, laquelle se manifeste par une part de plus en plus importante des dépenses des ménages pauvres dans les dépenses totales. La part des dépenses des ménages des 20% les plus pauvres est allée de 14% en 2007 à près de 11% en 2009. Ainsi de ce point de vue, les inégalités entre les ménages pauvres et les ménages riches se sont accentuées sur cette période.

Ce constat est corroboré par les taux de croissance des dépenses des ménages entre ces deux périodes.

En effet, le taux de croissance des dépenses des ménages pour les 40% les plus pauvres de la population de 2007 à 2014 est de 36,4%, ce qui représente approximativement la moitié du taux de croissance des dépenses de l'ensemble des ménages.

Graphique 10. 1: Taux de croissance (%) des dépenses des ménages entre 2007 et 2014



Source : INS, ECAM3-2007 et ECAM4-2014

Il est aisé de conclure que ce taux est bien plus élevé parmi les ménages les plus riches.

Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

L'intégration des personnes au sein d'une société est d'abord une question économique, dimension sans laquelle il n'est même pas nécessaire d'envisager les autres, car un individu

ne disposant pas du minimum pour assurer les besoins fondamentaux de base ne saurait se consacrer à un épanouissement social ou politique.

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap

Environ 3 personnes sur 10 au Cameroun vivent avec des dépenses de plus de 50% inférieures à la dépense moyenne nationale. Dans l'ensemble des régions, au moins le cinquième de la population a des dépenses inférieures de plus de 50% à la dépense nationale, le phénomène étant plus prononcé dans certaines régions. Les trois régions septentrionales et la région du Nord-

Ouest sont plus concernées par ce phénomène, la région du Sud étant la moins exposée. Dans les deux grandes métropoles, le phénomène est marginal.

Tableau 10. 1: Proportion de personnes dont la dépense est inférieure de plus de 50% à la dépense moyenne

Région d'enquête	Proportion
Douala	4,1
Yaoundé	6,6
Adamaoua	38,8
Centre	20,3
Est	27,6
Extrême-Nord	60,4
Littoral	23,9
Nord	44,0
Nord-Ouest	53,1
Ouest	26,3
Sud	13,2
Sud-Ouest	25,5
Total	31,4

Source : INS, ECAM4

Cible 10.3 Réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

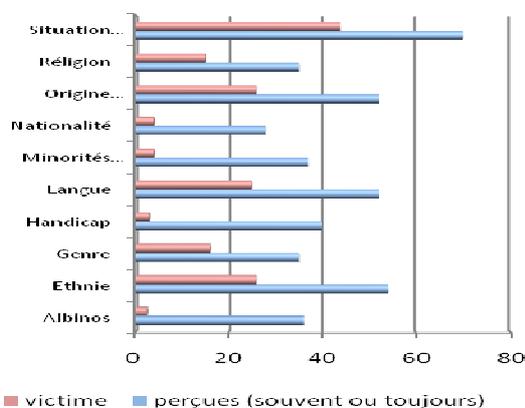
10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Globalement, que l'on se fie à la perception ou à l'expérience de la population adulte, les discriminations apparaissent comme un phénomène d'intensité élevée au Cameroun. Près de 61% de la population a subi au moins une forme de discrimination dans les douze mois précédant l'enquête.

Les discriminations suivant la situation économique constituent le principal critère d'iniquité de traitement (perçu et effectivement subi).

Arrivent ensuite les discriminations causées par l'origine régionale, la langue et l'ethnie des individus, qui sont assez ou très répandues. Suivent les discriminations de genre et de religion qui concernent environ 15% de la population, et qui sont perçues comme assez ou très fréquentes. Les discriminations liées à la nationalité, au handicap, à l'appartenance à une minorité ethnique et au fait d'être albinos semblent marginales (moins de 5% en sont victimes), mais dans la perception sont jugées assez ou très répandues.

Graphique 10. 2: Perception et expérience des principales sources de discrimination (%) en 2014



Source : INS, ECAM 4, module GPS-SHaSA, INS.



Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'objectif 11 vise à réhabiliter et à planifier les villes et autres établissements humains de manière à favoriser la cohésion communautaire

et la sécurité personnelle, tout en stimulant l'innovation et l'emploi.

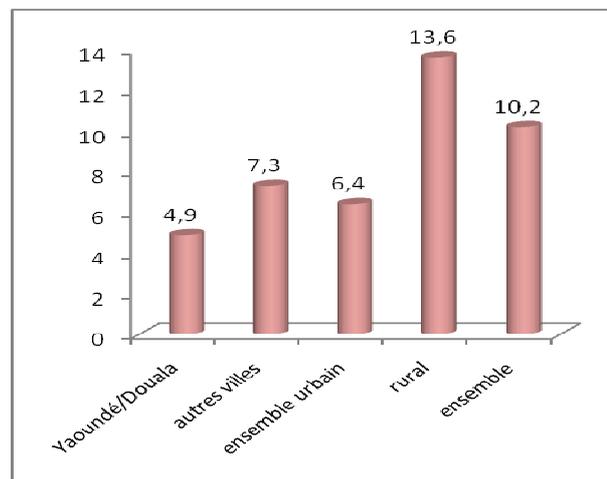
Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis et dans des logements inadéquats



Près d'un ménage sur dix (10,2%) occupe un logement considéré comme non-durables. Il s'agit d'un ménage se trouvant dans au moins, une des trois conditions suivantes : (i) logement dont le sol est en terre ou sable et qui est en mauvais état ; (ii) logement vulnérable aux accidents ; (iii) logement situé dans des zones à risque. Le milieu rural (13.6%) affiche selon les critères suscités, une proportion supérieure à la

moyenne nationale. Graphique 11. 1: **Pourcentage de la population des ménages occupant des logements considérés comme non durables**



Source : INS-EDS-MICS 2011



Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

L'objectif 12 vise à promouvoir des modes de consommation et de production durables grâce à différentes mesures, dont des politiques

spécifiques et des conventions internationales portant sur la gestion des matières toxiques pour l'environnement.

Cible 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.3.1 Proportion de pertes après récolte



La réduction des pertes après récolte est restée une préoccupation constante de l'Etat. Les actions entreprises dans ce sens ont consisté à réduire les pertes post récolte à travers des projets ciblés et des programmes intégrés dans la production végétale et animale. Il s'agit entre autres du projet de pertes après récolte sous la tutelle du MINADER; du projet de réduction de pertes après capture piloté par le MINEPIA; le programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) etc.

Le rapport du programme continental de réduction des pertes après récolte (cas du Cameroun) produit par la FAO et la Banque Africaine de Développement (BAD) montre que les pertes post récoltes interviennent généralement à tous les stades après récolte. Ces pertes sont classées en trois catégories : (i)

perte quantitative / physique ; (ii) perte en qualité affectant l'apparence, la texture, les qualités organoleptiques et nutritionnelles et donc la valeur du produit ; (iii) les coûts d'opportunités résultant d'une transformation inadéquate (faible valeur ajoutée) par rapport au potentiel commercial effectif.



Aussi, les causes identifiées ci-dessus associées au manque d'infrastructures de conservation font perdre au Cameroun environ 25% de sa production agricole après les récoltes.

Entre autres mesures, la Mission de régulation des d'approvisionnements en produits de grande consommation (Mirap) mise en place en 2008 envisage de construire des infrastructures «permettant d'allonger les délais de conservation» des produits agricoles de grande consommation.

Cible 12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.4.1 Proportion d'accords souscrits mis en œuvre

Le 23 avril 2016, le Cameroun a solennellement signé l'accord de Paris sur les changements climatiques, adopté le 12 décembre 2015 lors de la Cop21 (21ème Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). C'est dire que le Cameroun s'engage à participer à la réduction

des effets dévastateurs du changement climatique sur l'environnement et la santé des populations. Ainsi, le 12 juillet 2016, le Président de la République du Cameroun, Paul Biya, a promulgué la Loi n° 2016/008 l'autorisant à ratifier l'Accord de Paris sur les changements climatiques



Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le changement climatique causé par les émissions de gaz à effet de serre a des effets très étendus sur la race humaine et la nature dans le monde entier. Ces émissions de gaz sont principalement dues aux activités humaines et

les effets sont transfrontaliers. Pour faire face aux changements climatiques, il serait opportun de prendre des mesures issues d'une coopération internationale.

Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.1.1. Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

Au regard du nombre de personnes touchées par les catastrophes, International Disasters Database, révèle qu'entre 1984 et 2008, 36 catastrophes majeures ont frappé le Cameroun, affectant environ 265 000 personnes dont 4 587 morts et des dégâts matériels énormes.

Quant aux épidémies, 18 catastrophes ont été déclarées sur les 36 et ont fait un bilan d'environ

2 700 morts. En prenant le cas des inondations, 9 cas ont été enregistrés, soit 25% pour une centaine de pertes en vies humaines.

En ce qui concerne les éruptions volcaniques, 1780 morts ont été enregistrés et les sécheresses sont de plus en plus nombreuses et font beaucoup de dégâts, dont 200 000 personnes ont affectées à cet effet.

Cible 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale

13.2.1 Effectivité de la mise en œuvre d'une politique visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire

Comme mesures relatives aux changements climatiques, le Cameroun met en œuvre une Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques et le Plan National

d'Adaptation aux Changements Climatiques. Il a également mis sur pied l'Observatoire National sur les Changements Climatiques.

Cible 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les activités en faveur du développement

- Existence au Cameroun d'un document relatif au renforcement des capacités institutionnelles pour faciliter les mesures d'adoption et d'atténuation et du transfert des

technologies et les activités en faveur du développement.

- Existence au Cameroun d'un document relatif au renforcement des capacités individuelles pour faciliter les mesures d'adoption et d'atténuation et du transfert des technologies et les activités en faveur du développement

S'agissant de cette cible, un document relatif au renforcement des capacités institutionnelles et individuelles pour faciliter les mesures

d'adaptation et d'atténuation et du transfert des technologies et les activités en faveur du développement a été élaboré en 2016. Cependant, l'intégration dans les programmes de formation primaire, secondaire et tertiaire des modules relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact n'est pas encore effective. Au vu de ce qui précède la cible pourrait être atteinte à l'horizon 2020.

Cible 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

13.b Existence d'un appui spécialisé reçu aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités

Le secrétariat REDD+ est opérationnel depuis 2016. La stratégie nationale REDD+ est en cours d'élaboration. Au début de l'année 2017, le plan d'investissement et le programme de réduction des émissions dans la zone du sud Cameroun sont en cours d'élaboration et seront validés à la fin de l'année 2017.

Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques, la mise en œuvre du mécanisme REDD+ a été poursuivie notamment avec l'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+ en 2016. La finalisation de la stratégie de communication REDD+ est disponible.

Dans l'optique de privilégier les peuples autochtones et les femmes, la validation de la stratégie d'implication des peuples Autochtones dans le processus REDD+ a été faite, ainsi que la mise en place d'un Groupe de Travail National Genre pour la REDD+ et les changements climatiques.





Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Tout au long de l'histoire, les océans et les mers ont été essentiels pour le commerce et le transport. Malgré cette importance, les océans du monde qui couvrent plus de 70 pour cent de la planète sont dans une situation critique. En effet, la hausse des températures, la fonte des calottes glaciaires ont fortement contribué à la

montée du niveau des océans. De plus les méthodes de pêche destructrices ont décimé les réserves de poissons et déséquilibré les écosystèmes marins, tout comme la pollution et l'acidification des océans. La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable.

Cible 14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans

En 2016, le projet mangrove dans les zones côtières (l'océan, l'estuaire du Wouri et le rio Del Rey), a permis de planter 80 000 pieds de

palétuviers. Pour la période triennale 2016-2018, il est prévu de passer à 130 000 plants de palétuviers selon le MINEPDED.

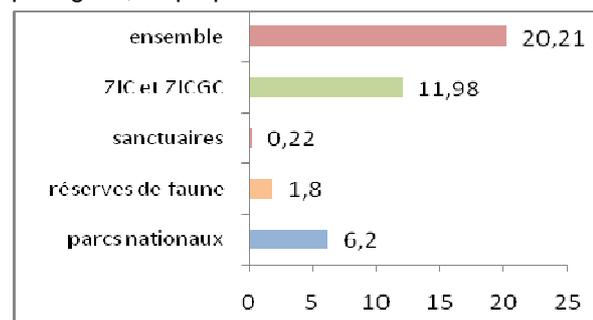
Cible 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale

Au regard de la stratégie et du plan d'action national pour la biodiversité, la surface des aires protégées existantes en proportion de la superficie nationale a été estimée à 20,21% en 2016.



Graphique 14. 1: Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface en 2016



Source : MINFOF/Direction de la Faune et des Aires Protégées

Cible 14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.b.1 Nombre de textes réglementaires mis en œuvre visant à protéger les droits d'accès aux ressources marines des petits pêcheurs

Plusieurs textes visant à protéger les droits d'accès aux ressources marines des petits pêcheurs ont été mis en place, notamment la loi No94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, le décret

No95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de la pêche et le décret No2001/546/PM du 30 juillet 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret No 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant les modalités d'application du régime de la pêche.



Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les forêts contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de la biodiversité et les foyers des populations autochtones. Elles recouvrent 30 % de la surface de la planète. Ainsi la déforestation et la

désertification causées par les activités humaines posent des défis majeurs au développement durable et ont des conséquences néfastes sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes qui luttent contre la pauvreté.

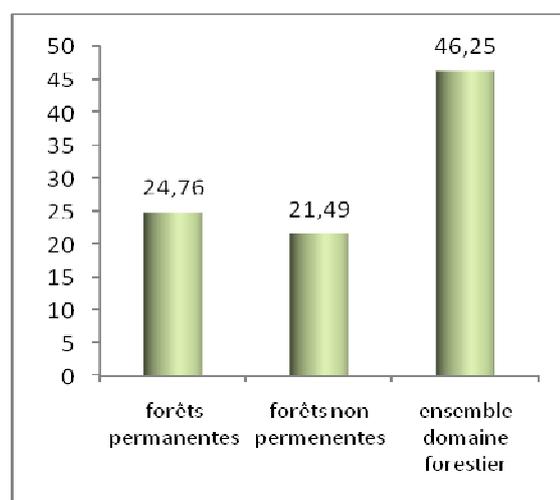
Cible 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre au Cameroun



Les superficies forestières sont assez importantes. En effet, selon le dernier inventaire forestier national effectué en 2004 les superficies forestières occupent 46,25% de la superficie terrestre du Cameroun.

Graphique 15. 1: Surface des zones forestières, en pourcentage de la surface terrestre en 2015



Source : MINFOF, annuaire statistique 2015

Cible 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement

15.2.1 Proportion des forêts sous aménagement

Des efforts considérables sont faits dans la restauration des forêts dégradées. La superficie forestière sous aménagement est estimée à

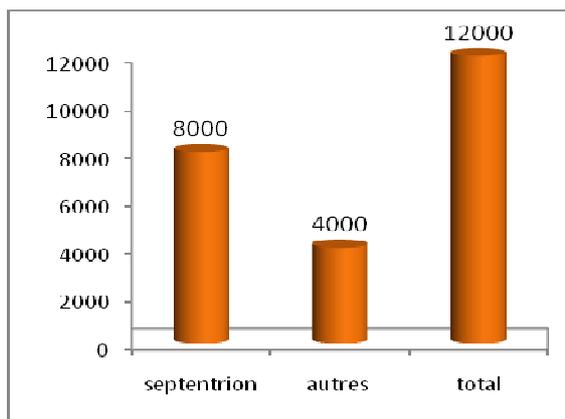
6861391 ha soit 14,41% de la superficie terrestre (2015).

Cible 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.3.1 n1 La superficie des terres dégradées

La superficie des terres dégradées est estimée à 120 000 000 ha sur la période 2008 à 2016 et répartie comme suit : le Septentrion a 8 000 000 ha et les autres régions 4 000 000 ha.

Graphique 15. 2: superficie des terres dégradées (en milliers d'hectares)



Source : MINEPDED

Cible 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.6.1 Existence d'un cadre législatif, administratif et opérationnel destiné à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

La Loi No 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et de la faune est en cours de

révision. Elle assure le partage juste et équitable des bénéfices.

Cible 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes

Loi n0 96/12 du 5 Août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

15.3.1 n2 Superficie des terres restaurées

L'opération sahel vert a pour objectif de reboiser les zones dégradées des régions septentrionales du Cameroun. De 2008 à 2016, la superficie des terres restaurées est estimée à 26 000 ha, avec 3 000 000 de plants mis en terre dans six sites des six départements de la région de l'Extrême nord.

Dans le cadre de l'aménagement du bassin versant de la Bénoué, 120 000 plants sont mises en terre sur un linéaire de 117,5km. Des efforts considérables restent encore à fournir pour atteindre la cible.

Cible 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.9.1 Taux de mise en œuvre des stratégies prenant en compte le développement durable.

Au MINEPDED quatre stratégies sectorielles ont été mises en place en 2016, et seules deux ont permis de prendre en compte le développement durable. Il s'agit de la stratégie du secteur rural et la stratégie nationale du développement durable. L'élaboration de la Stratégie Nationale du Développement Durable, qui a pour finalité de favoriser une synergie dans l'élaboration et la

mise en œuvre des programmes de développement au niveau national, local et sectoriel traduit au mieux les priorités des populations, et intègrent les principes fondamentaux des principales conventions internationales en matière de développement humain, et se fait dans le strict respect de toutes ces exigences.

Cible 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15 a n2 Montant des dépenses consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes

Le montant des dépenses publiques et de montant de l'aide publique au développement consacré à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes est

estimé respectivement à 12,69 milliards FCFA et à 36,66 milliards FCFA. Soit un total de 49,350 milliards FCFA.



Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

L'objectif 16 appelle à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, vise à réduire toutes les formes de violence, à mettre un terme à la torture et à lutter efficacement contre toutes les formes de criminalité organisée,

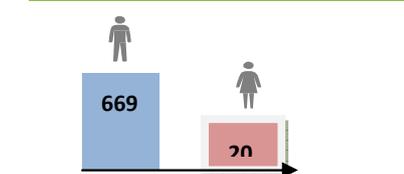
corruption et pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. Cet objectif prône également la lutte contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes

Cible 16.1 Réduire nettement, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

Le Rapport sur l'Etat des droits de l'homme au Cameroun illustre que 870 victimes d'homicides volontaires ont été enregistrés devant les juridictions en 2015, dont 669 hommes et 201 femmes.

Figure 3: Nombre de victimes d'homicide volontaire par sexe en 2015



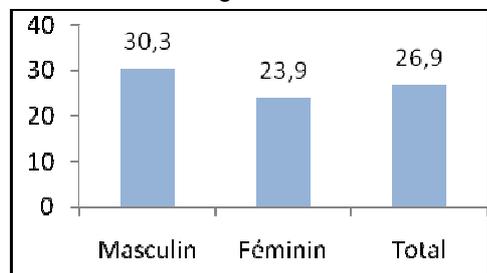
Source : MINJUSTICE, Rapport sur l'Etat des droits de l'homme au Cameroun, 2016

16.1.4 Proportion d'adultes qui assurent se sentir globalement en sécurité pour tous les types d'insécurité dans leur quartier ou village

Le sentiment d'insécurité est lié à l'agression extérieure. En 2014, plus d'un adulte sur quatre

(27%) assure se sentir globalement en sécurité pour tous les types d'insécurité recensés.

Graphique 16. 1: Proportion (en %) d'adultes qui assurent se sentir globalement en sécurité en 2014



Source : INS, rapport GPS, 2014



Cible 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

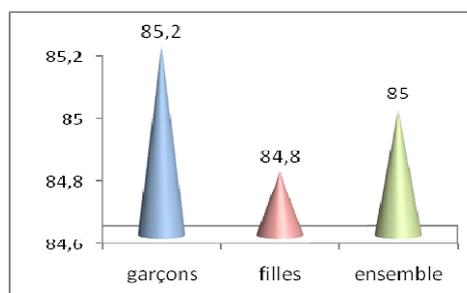
16.2.1 Pourcentage d'enfants de 1-14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiement corporel durant le mois dernier

La pratique de la violence envers les enfants demeure. Près de 85 % d'enfants âgés de 1 à 14 ans ont subi des agressions psychologiques ou des châtiements corporels.

Graphique 16. 2: Proportion d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiement corporel (%) en 2014

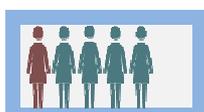


Plus de huit enfants sur 10 sont victimes d'un châtiement corporel



Source : INS, MICS 5

16.2.3 Pourcentage de femmes qui ont été forcées d'avoir leur premier rapport (20-29 ans)



Environ une femme sur 5 âgée de 20 à 29 ans a eu son premier rapport sexuel sans son consentement, selon EDS-MICS 2011

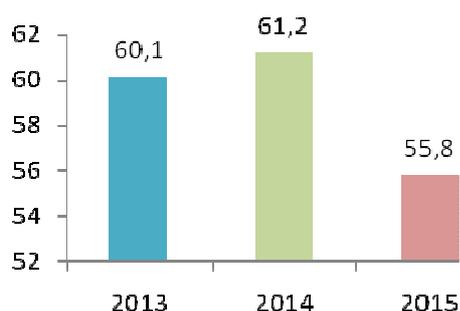
Cible 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Au regard des prévenus en attente de jugement dans les prisons, la proportion de ces derniers a baissé en 2015. Cette tendance traduit les efforts du Gouvernement à alléger les procédures pénales, à réactiver les audiences par

comparution directe et à faire suivre par les chefs de juridiction, les activités des cabinets d'instruction.

Graphique 16. 3: Proportion de la population carcérale en instance de jugement

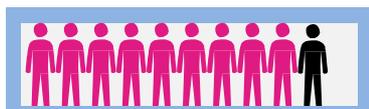


Source : MINJUSTICE, Rapport sur l'Etat des droits de l'homme

Cible 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.5.1 Proportion d'adultes qui déclarent avoir payé un pot-de-vin à un agent des forces de l'ordre au cours des 12 mois précédents

La corruption est un fléau qui entrave le bon fonctionnement des institutions.



9 personnes sur 10 au Cameroun

déclarent que les agents de la police/gendarmerie ou de l'administration fiscale, sanitaire et l'éducation sont impliqués dans la pratique de toutes les formes de corruption et des pots-de-vin. Cette corruption s'observe plus dans les services publics

16.5.2 Proportion d'entreprises victimes de la corruption (frein au climat des affaires) au cours des 12 mois précédents

D'après le RGE, un peu plus d'une entreprise sur deux (soit 50,6%) a été victime de la corruption en 2009.

Cible 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.6.2 Proportion de la population qui fait entière confiance en l'intégrité des agents chargés du maintien de la sécurité dans le pays

En ce qui concerne les services publics, seules les structures de l'armée (56 %) enregistrent un

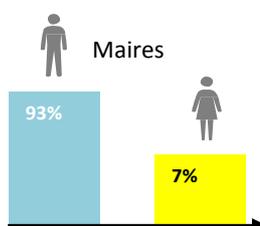
degré de confiance satisfaisant auprès des populations d'après le rapport du GPS 2014.

Cible : 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

16.7.1 Répartition des postes dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

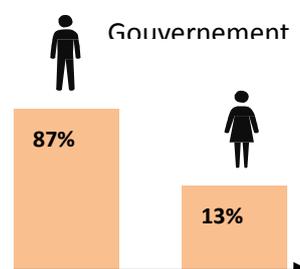
Figure 4: Proportion des femmes au Gouvernement, au parlement et à l'exécutif communal

L'accès des femmes aux postes de maires et députés a globalement augmenté progressivement dans la sphère administrative. Dans la sphère communale, la législature 2013-2018, comprend 8% de femmes maires.



Au parlement, les femmes représentent 31% dans la chambre basse et 20% dans la chambre haute

Pour ce qui est des femmes au gouvernement, leur nombre demeure faible par rapport aux hommes



Cible: 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.9. 1 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été reportée comme enregistrée



En 2014, deux tiers (66,1%) des naissances

d'enfants de moins de 5 ans ont été enregistrées auprès d'une autorité d'Etat civil

Au Cameroun, l'enregistrement des naissances n'est pas encore intégré par les parents. Le Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC) est l'organisme en charge de proposer et de mettre en œuvre, après approbation du Gouvernement, un schéma directeur de l'informatisation du système national d'état civil.

Suivant le milieu de résidence, peu de parents habitant la zone rurale (53,1%) déclarent les naissances de leurs enfants auprès d'une autorité civile

Tableau 16. 1: Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès des autorités civiles

Libellé	pourcentage
Milieu de résidence	
Urbain	84,2
Rural	53,1
Age	
0-11 mois	57,0
12-23 mois	66,1
24-35 mois	69,2
36-47 mois	69,4
48-59 mois	69,0
Ensemble	66,1

Source : INSMICS 5

Cible : 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16.a. 1 Nombre d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris

Conformément aux Principes de Paris, le Cameroun a mis en place la Commission Nationale des droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), par décret d'application n°2005/254 du 7 juin 2005. Cette institution nationale assure la promotion et la protection

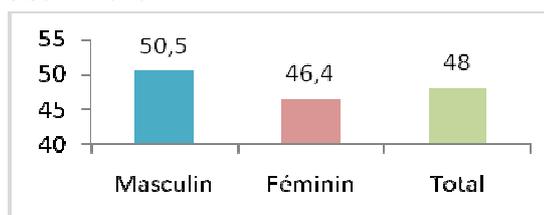
des droits et libertés fondamentaux sur le territoire. Outre cette institution, il y'a aussi les Organisations de la Société Civile (OSC), le Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH) et le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC).

Cible : 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

16.b.1 Proportion de la population qui a déclaré avoir subi au moins une forme de discrimination dans les douze mois précédents

La discrimination se manifeste sous plusieurs formes au Cameroun. Elles peuvent être liées à l'origine régionale, la langue et l'ethnie des individus, etc... Ainsi d'après le rapport des Statistiques sur la Gouvernance, la Paix et la Sécurité (GPS) au Cameroun en 2014, 48% de la population adulte affirme avoir subi au moins une forme de discrimination.

Graphique 16. 4: Proportion de la population ayant déclaré avoir subi au moins une forme de discrimination



Source : INS, rapport GPS, 2014



Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Le caractère intégré des défis du développement appelle aujourd'hui à sortir de la division historique Nord-Sud entre les donateurs et les bénéficiaires de l'aide au développement. Un partenariat mondial efficace nécessite le

renforcement de l'aide publique au développement (APD), comme source vitale du financement du développement, en particulier pour les pays les plus vulnérables

Cible : 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

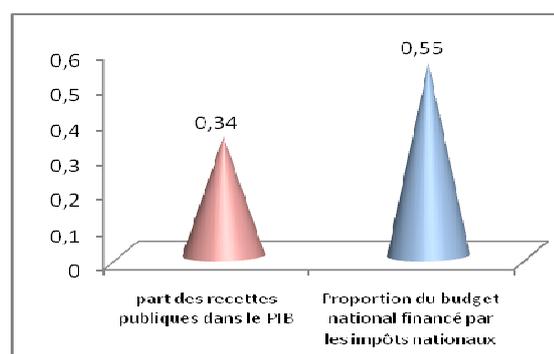
17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

En 2016, la part des recettes publiques dans le PIB a été estimée à 0,34.

17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

Selon le MINFI, la proportion du budget national financé par les impôts nationaux au Cameroun a été de 0,55 en 2016.

Graphique 17. 1: Part (en %) des recettes publiques dans le PIB, et proportion (en %) du budget national financé par les impôts nationaux



Source : MINFI

Cible : 17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

17.5.1 Existence des dispositifs visant à encourager l'investissement

En termes d'encouragement des investissements, plusieurs dispositifs ont été mis en place notamment :

Les Acteurs institutionnels spécialisés :

- l'Agence de promotion des investissements ;
- l'Agence de promotion des PME ;
- la Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises ;
- la Bourse de sous-traitance et de partenariat ;
- la Chambre de commerce, d'industrie et des mines du Cameroun ;
- le Bureau de mise à niveau ;
- le Centre de formalités de création d'entreprises ;
- les Centres de gestion agréés.

Les Réformes législatives et réglementaires

Les principaux textes qui promeuvent à la fois l'investissement privé sont :

- la Loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun ;
- la Loi n° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des investissements ;
- l'Ordonnance n°90/007 du 08 novembre 1990 portant Code des investissements.

Autre textes :

- Loi n°2010/020, du 21 décembre 2010 portant organisation du crédit-bail au Cameroun ;
- Loi n°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun ;

- Décret du 28 juillet 2008 relatif aux applications du régime fiscal particulier des projets structurants ;
- Loi n°2007/004 du 13 juillet 2007 sur les Artisans ;
- Loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat

Cible : 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.6.1 Abonnements à une connexion Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion

En 2016 moins de 2 camerounais sur 100 ont un abonnement à large bande fixe. En prenant en compte, le large bande mobile, ce chiffre passe à 23 camerounais sur 100. Ce qui dépasse la cible nationale qui est de : "Porter le taux de pénétration du large bande à 20% à l'horizon 2020".

Le Gouvernement accorde une priorité au développement du TIC. En effet, le plan stratégique numérique du gouvernement retient

entre autre axes " le Développement des infrastructures large bande" et " la promotion de la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans la société ; Renforcer la confiance numérique". De plus, depuis 2016, d'importants projets d'infrastructures ont vu le jour, comme l'accès à la fibre optique dans les grandes villes et l'arrivée de la 4G. Par ailleurs, la promotion des start up des jeunes entrepreneurs dans le numérique devrait susciter davantage l'intérêt des populations.

Cible : 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet

En 2016, environ 1 camerounais sur 5 de 10 ans et plus utilise un ordinateur. La différence en matière d'utilisation d'un ordinateur est importante selon qu'on soit un homme ou une femme. Au niveau spatial, les populations urbaines utilisent 5 fois plus l'ordinateur que les populations rurales. L'analyse au niveau régional montre que les régions de l'Adamaoua, du Centre (Yaoundé exclu), de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord ont des taux d'utilisation inférieur à 10%. L'Etat a entrepris plusieurs actions pour que les populations en général et les jeunes en particulier aient accès à l'ordinateur et l'utilisent efficacement. Dans ce cadre, l'on peut citer l'Opération 500 milles ordinateurs pour les étudiants lancée par le Chef de l'Etat et le

Programme Triennal Jeune qui met un accent particulier sur le numérique.

En 2016, un peu moins du quart de la population de plus de 10 ans (23%) utilise l'internet. L'utilisation de cette technique de communication varie selon le sexe, ainsi 27% des hommes y font recours contre 19% de femmes. Sur le plan spatial, l'internet reste un outil du milieu urbain, en effet, seulement près de 9% de la population rurale utilise l'Internet contre 46% de la population urbaine. Au niveau régional, l'on relève que seules les régions du Littoral (Douala exclu) et du Sud-ouest enregistrent des taux d'utilisation supérieur à la moyenne nationale.

Les investissements du gouvernement en matière de TIC notamment avec le développement des infrastructures, l'offre internet des opérateurs de téléphonie mobile dont la concurrence participe de la baisse des prix et le basculement des consommateurs des téléphones vers de smartphone, devraient contribuer à démocratiser l'utilisation de l'Internet.

Tableau 17. 1: Proportion (%) de personnes âgées de 10 ou plus ayant utilisé internet, au cours des 12 derniers mois

Caractéristiques		Proportion
Milieu de résidence	Urbain	45,8
	Rural	9,3
sexe	Masculin	27,4
	Féminin	19,2
Ensemble		23,2

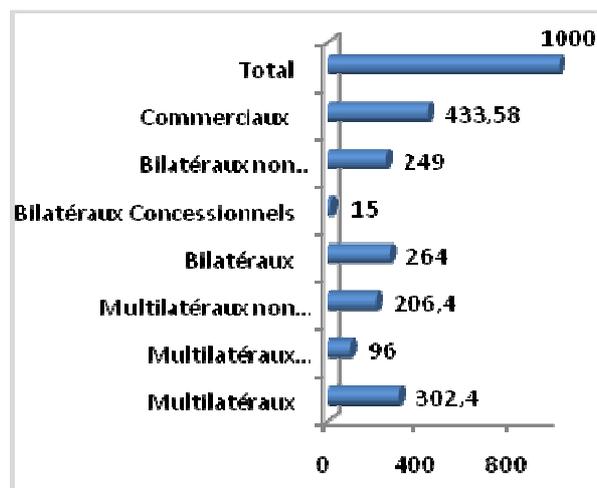
Source : INS, ART, 2016

Cible 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

Le Montant du plafond de l'endettement public extérieur, fixé par la Loi des finances en 2016 est estimé à 1000 milliards de francs CFA, et répartis ainsi qu'il suit :

Graphique 17. 2: Répartition de la dette par sources de financement en octobre 2016



Source : MINFI/Comité National de la Dette Publique (CNDP)

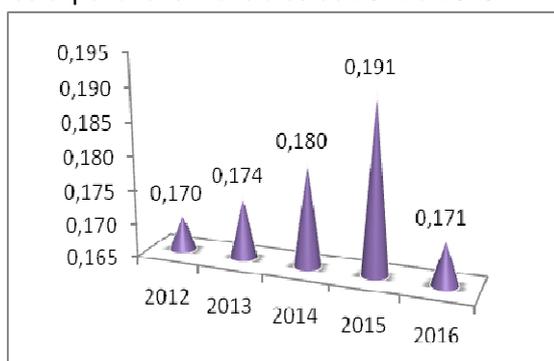
Cible 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

Les exportations du Cameroun se sont accrues sur la période 2012 à 2015. Cette augmentation allant en droite ligne avec les objectifs fixés par le

gouvernement. Mais en 2016, la chute des cours mondiaux a entraîné une baisse considérable de la valeur des exportations.

17.11.1 Part des exportations du Cameroun dans les exportations mondiales

Graphique 17. 3: Part des exportations du Cameroun dans les exportations mondiales de 2012 à 2016



Source : INS

Cible : 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.13.1 Tableau de bord macroéconomique

En 2016, la croissance économique du Cameroun s'est établie à 4,5% contre 5,7% en 2015. Le déficit budgétaire est de 6,5 % du PIB en 2016, contre 2 % en 2015, principalement en raison d'une augmentation des dépenses en capital et d'une diminution des recettes. Ce repli de l'économie est lié à une conjoncture internationale difficile caractérisée par une baisse des cours du pétrole et à un contexte sous régional marqué par une insécurité transfrontalière en raison de la situation sociopolitique en RCA et des attaques de la secte terroriste Boko Haram. Les recettes pétrolières ont diminué et les dépenses sécuritaires et humanitaires se sont accrues, tandis que la mise en œuvre des programmes d'infrastructures s'est poursuivie, entraînant un déficit budgétaire et celui du compte courant, ainsi qu'une accumulation rapide de la dette publique.

Tableau 17. 2: Tableau de bord macroéconomique

Indicateurs	2014	2015	2016
PIB en millions	17 276,3	18 285,4	19 105,0
Taux de croissance	5,9	5,7	4,5
Secteur primaire	4,7	5,3	6,8
Secteur secondaire	5,5	9,6	3,2
Secteur tertiaire	4,8	3,4	4,5
Taux d'investissement (Valeur)	24,1%	22,4%	22,2%
Consommation Finale en millions	14 016,6	15 168,4	15 788,0
Taux de croissance des exportations	5,3	6,4	-5,7
Taux de croissance des importations	8,6	-0,3	-3,1
Taux de couverture de biens et services	82,8%	80,6%	79,4%
Taux de couverture des marchandises	82,6%	80,9%	79,7%
Solde commercial des biens et services en % du PIB	-5,2%	-5,3%	-4,8%
Solde des biens en % du PIB	-4,0%	-4,0%	-3,4%
Exportations des biens	3252,9	3091,7	2564,4
Importations des biens	3940,3	3822,2	3215,8
Recettes des transferts privés en % du PIB	1,59%	1,59%	
Recettes voyages en % du PIB			-0,004
Solde du compte courant en du PIB			-0,059
Inflation	1,9	2,7	0,9

Source : INS

Cible : 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.14.1 Existe-t-il des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Ce mécanisme repose principalement sur les Comités internes PPBS (Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/évaluation) placé au sein de chaque département ministériel. Il vise :

- **en ce qui concerne la planification**, une appropriation des cadres de référence tels que la vision de développement à long terme, la Stratégie Nationale de Développement en vigueur (notamment l'actuelle Stratégie pour la Croissance et l'Emploi) et des cadres de coopération signés avec des partenaires au développement ;

- **s'agissant de la programmation**, une maturation des activités des programmes/projets inscrites dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;
- **pour ce qui est de la budgétisation**, une inscription au niveau du budget de l'Etat des activités programmées et matures figurant dans le CDMT ;
- **s'agissant du suivi**, l'élaboration d'un rapport annuel de performance sur l'exécution physico-financière du budget.

Cible : 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable

17.16.1 Existence d'un cadre multipartite de suivi de l'efficacité du développement

Les questions de l'efficacité du partenariat sont suivies par le comité multipartitaires (CMP) et les plateformes sectorielles multi-acteurs de suivi de la performance du partenariat au développement.

Des cadres spécifiques sont mis en place pour ces questions avec certains partenaires, c'est le cas du COS-C2D, du COSOP avec le FIDA, etc.

Cible : 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

Les travaux de production du rapport de la situation de référence des ODD au Cameroun ont aboutit aux résultats suivant :

- ✓ **151** cibles sur **169** ont été retenues soit **89%** ;
- ✓ Sur les 151 cibles, 58% ont des indicateurs avec des valeurs de références disponibles en 2016 ;

✓ **217** indicateurs sur environ **240** ont été retenus soit **90%**.

Parmi les **217** indicateurs retenus,

18% pourront être produits si l'on met des moyens. Autrement, des opérations statistiques nécessitant des nouvelles méthodologies.

17.18.2 le pays est- il doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle ?

Non, mais une loi statistique existe depuis 1991. est antérieure aux principes statistiques qui datent de 1994.
Loi No 91/023 du 16 décembre 1991 relative aux recensements et enquêtes statistiques. Cette loi

17.18.3 Le pays dispose-t-il d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement ?

Le Cameroun dispose d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique sur la période 2015-2020.

Cible : 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

17.19.2 le pays a-t-il a) procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %

Le Cameroun a déjà élaboré trois recensements de la population respectivement en 1976, 1987, et 2005.

Le taux d'enregistrement des naissances est 66,1% en 2014.

Dans le cadre du quatrième recensement qui est en cours d'exécution, l'utilisation du numérique va permettre de réduire les délais de publication des résultats.

CONCLUSION

Le Cameroun a adopté tous les 17 objectifs globaux de développement durable. Dans le cadre de la contextualisation, 151 cibles ont été retenues et environ 217 indicateurs pour suivre les cibles retenues. L'élaboration de la situation de référence a montré que 48% seulement des indicateurs sont actuellement renseignés. Ce constat appelle à prendre désormais en compte, les indicateurs de reporting des ODD dans les méthodologies de production des données statistiques. Dans ce sens, les domaines où des efforts énormes doivent être consacrés sont ceux relatifs aux :

- ⇒ statistiques de sources administratives ;
- ⇒ statistiques sur l'environnement et les changements climatiques ;
- ⇒ statistiques sur le secteur rural.

L'actualisation en 2018 de la SNDS 2015-2020 offre l'opportunité d'y inscrire pour programmation

et recherche de financement, l'ensemble des activités nécessaires pour le reporting des ODD dont le cadre central sera révisé en 2020.

L'une des leçons tirées de la situation de référence des ODD porte sur la mise en œuvre en amont des politiques devant permettre d'atteindre les objectifs. A cet effet, la contextualisation des cibles des ODD opérée par le MINEPAT appelle le Gouvernement à aligner sa stratégie ainsi que les stratégies sectorielles aux ODD. Cela nécessite la mobilisation de tous les acteurs à savoir, le Gouvernement, le secteur privé, la société civile ainsi que les partenaires au développement.

L'implication de tous ces acteurs dans le processus pourra permettre de rendre plus facilement compte à la population de manière quantitative et qualitative des progrès réalisés vers l'atteinte des ODD.

BIBLIOGRAPHIE

EQUIPE DE RÉDACTION

Supervision

1. Tedou Joseph, *Directeur Général de l'INS*
2. Tamba Isaac, *Directeur Général de l'Economie de la Programmation et des Investissements Publics, MINEPAT*
3. She Etoundi Joseph, *Directeur Général Adjoint de l'INS*

Coordination Technique

1. Okouda Barnabé, *Chef de Département de la Coordination et de la Recherche, INS*
2. Abanda Ambroise, *Chef de Division de la Coordination statistique, INS*
3. Tatsinkou Christophe, *Chargé d'Etude, INS*

Equipe de Rédaction et de Relecture

1. Okouda Barnabé
2. Lipite P. Roger
3. Abanda Ambroise
4. Kana K. Christophe
5. Niekou Rosalie
6. Fomo Marie A.
7. Fonkou F. Serges
8. Tatsinkou Christophe
9. Tchomthe Séverin
10. Tchamago Olivier
11. Essambe Bome Vincent
12. Djemna Kamga Elvis
13. Tiobo'o Papou Sédric
14. Djeukwi Vicky Laure
15. Kamgaing Yougbissi Léonie
16. Modou Sanda
17. Fikeu Linda Yolène
18. Kamgue Max
19. Fomena Steven
20. Mbenty Jacqueline

Participants à l'atelier d'exploitation, de mise en cohérence des données et de rédaction

	Nom et prénom	Administration
21.	Abanda Amboise	INS
22.	Kana Christophe	INS
23.	Ngah Adèle Zoriphie	INS
24.	Ndzerem Walter	BUNEC
25.	Nguimfack Mawamba Honorine Epse Bopda	INS
26.	Fogaing J. Roméo	MINFOF
27.	Essambe Bome Vincent Ledoux	INS
28.	Ngatsala Françoise Nadège	MINSANTE

29.	Tiobo'o Papou sédric Edmond	INS
30.	Tchamago Kouedeu Olivier	INS
31.	Nkoussa Stephanie	MINEPAT
32.	Moungen Ciprien Christian	MINEDUB
33.	Tamo Mbouyou Eric Steve	MINEPAT
34.	Bogmis Marcel	BUCREP
35.	Wanie Emmanuel	MINEPDED
36.	Metangmo Janvier	INS
37.	Thomthe Séverin	INS/DCR
38.	Talom Kamga Alain Magloire	INS
39.	Djossaya Dove	INS/DDS
40.	Kamgue Max	INS/DCR
41.	Youbi Aristide Bertille	MINEPIA
42.	Lele Tagne Berlin	MINFI
43.	Diffo Joé C	MINADER
44.	Tatsinkou Christophe	INS
45.	Mbenty Jacqueline	INS
46.	Saidou Hamadou	MINEPAT
47.	Minkoulou Jean Pierre	MINATD
48.	Tchakoute Ngoho Romain	INS
49.	Martin Tsounkeu	ADIN
50.	Dassi Nicolas	MINTSS
51.	Mbole Essiane Annie	MINJUSTICE
52.	Djeukwi Vicky Laure	INS
53.	Akam Hans Rodrigues	MINADER
54.	Djuissi Seutchueng Nadine Yolande	MINRESI
55.	Kamgang Josianne	MINHDU
56.	Mbimi Claude Téordaire	PNUD
57.	Kamgaing Yougbissi Léonie	INS
58.	Modou Sanda	INS